

Erwan LE NOAN

LA GUERRE PAR LA NORME

LA RÉGULATION, ARME ÉCONOMIQUE STRATÉGIQUE

FONDATION POUR
L'INNOVATION
POLITIQUE

fondapol.org

Mars 2026

FONDATION^{POUR}
L'INNOVATION
POLITIQUE
fondapol.org

fondapol.org

LA GUERRE PAR LA NORME

LA RÉGULATION, ARME ÉCONOMIQUE STRATÉGIQUE

Erwan LE NOAN

La Fondapol est un think tank libéral, progressiste et européen.

Président : Nicolas Bazire

Vice-Président : Grégoire Chertok

Directeur général : Dominique Reynié

Président du Conseil scientifique et d'évaluation : Christophe de Voogd

FONDAPOL

Un think tank libéral, progressiste et européen

Née en 2004, la Fondapol s'inscrit dans une perspective libérale, progressiste et européenne. Par ses travaux, elle contribue à un débat pluraliste et documenté.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation met gratuitement à la disposition de tous la totalité de ses travaux sur le site **fondapol.org**. De plus, sa plateforme **data.fondapol** permet à chacun de consulter l'ensemble des données collectées dans le cadre des enquêtes. Ses bases de données sont utilisables, dans le prolongement de la politique d'ouverture et de partage des données publiques voulue par le gouvernement. Enfin, lorsqu'il s'agit d'enquêtes internationales, les données sont proposées dans les différentes langues du questionnaire.

Sous l'appellation « **Anthropotechnie** », la Fondation dédie une partie de ses travaux aux territoires ouverts par l'amélioration humaine, le clonage reproductif, l'hybridation homme-machine, l'ingénierie génétique et les manipulations germinales.

La Fondapol est indépendante et n'est subventionnée par aucun parti politique. Ses ressources sont publiques et privées.

SOMMAIRE

LA RUPTURE « TRUMP » ET LA CONTINUITÉ INTERNATIONALE.....	9
I. REQUIEM POUR UN MONDE ANCIEN : LA GRANDE FRAGMENTATION.....	11
1. Au-delà du choc Trump : le flux continu des bouleversements mondiaux et l'illisibilité géoéconomique.....	11
2. Un monde fragmenté et malthusien : les règles du jeu d'une mondialisation en mode "puzzle"	13
II. L'ENJEU : DÉCROCHER OU SURVIVRE.....	23
1. La remise en cause du modèle européen	23
2. Unifier.....	27
3. Simplifier.....	30
4. Consolider.....	32
III. CONCLUSION : RÉFORME FRANÇAISE.....	34

RÉSUMÉ

La « guerre par la norme » décrit la nouvelle compétition mondiale où le droit devient un instrument central de puissance économique. Dans un monde marqué par la fin du multilatéralisme et la montée des « blocs », les États mobilisent la régulation non plus comme un outil de coopération, mais comme une arme de protection et d'influence.

Les régulations nationales se multiplient, traduisant une triple logique stratégique : protéger les marchés domestiques (droit protectionniste), favoriser les champions nationaux (droit nationaliste) et imposer ses propres règles à l'étranger (droit impérialiste). Les États-Unis, la Chine et l'Europe se livrent désormais à une véritable bataille normative, chacun cherchant à exporter ses standards.

Mais l'Europe, longtemps convaincue que sa supériorité réglementaire suffisait à garantir sa puissance, se découvre vulnérable. Sa surproduction normative, la fragmentation de son marché intérieur et la surtransposition affaiblissent sa compétitivité. En face, les États-Unis allègent leurs contraintes pour stimuler l'innovation et la Chine renforce ses entreprises. La puissance normative ne peut exister sans puissance économique : on ne fait pas la loi du monde quand on n'en détient pas la croissance.

Cette étude appelle à un réveil stratégique. L'Union européenne doit remettre la compétitivité au cœur de son projet : unifier son marché pour restaurer l'équité concurrentielle ; simplifier pour réduire la charge réglementaire ; consolider pour permettre la création de champions industriels. Ces trois axes supposent de cesser la surtransposition nationale, de limiter la production de régulations nouvelles, d'évaluer leurs coûts et de replacer la performance économique au centre de la politique publique.

La norme n'est plus un outil technique, mais un levier de puissance. L'Europe, si elle veut peser dans la mondialisation, doit apprendre à faire du droit une stratégie – non une contrainte.



Francisco Goya, *Le Prisonnier ployé sur sa chaîne*.
Série de planches isolées. Eau-forte et burin (1810-1815)

LA GUERRE PAR LA NORME

LA RÉGULATION, ARME ÉCONOMIQUE STRATÉGIQUE

Erwan LE NOAN

Chroniqueur pour *L'Opinion*
Membre du conseil scientifique et d'évaluation de la Fondapol.

LA RUPTURE « TRUMP » ET LA CONTINUITÉ INTERNATIONALE

Le jour de sa seconde investiture, Donald Trump signait une série de décrets présidentiels, dont un prévoyait un « gel réglementaire »¹ et un autre de « premières annulations de décrets et lois préjudiciables »² (autrement dit, adoptés par Joe Biden). Suivraient bientôt des mesures commerciales.

L'élection du 45^e président américain a été perçue comme une rupture dans l'ordre international. Le début de son mandat illustre en réalité une accélération – brusque et brutale – d'une reconfiguration des rapports de force géoéconomiques marquée par un usage stratégique du droit, « dur » ou « souple » (que cette étude regroupera sous le terme de « régulations »³), qui était déjà à l'œuvre depuis plusieurs années.

L'idée que le droit est un outil progressiste de collaboration et de coopération, qui avait prévalu à l'époque de la mondialisation triomphante, semble aujourd'hui désuète : il est utilisé comme un outil stratégique,

1. The White House, *Regulatory Freeze Pending Review*, 20 janvier 2025 [en ligne].

2. The White House, *Initial Rescissions of Harmful Executive Orders and Actions*, 20 janvier 2025 [en ligne].

3. Le terme de « régulation » vise, dans cette étude, toutes les normes de droit édictées par la puissance publique, qu'elles soient « dures » [les textes contraignants, comme les règlements, les lois, les décrets, les décisions des autorités de régulation, les accords internationaux et les textes des institutions internationales] ou « souples » [la « *soft law* » qui renvoie aux textes qui visent à diriger les comportements sans les contraindre], qui structurent les échanges économiques – et de ce fait, manifestent la puissance des États.

une arme parmi d'autres dans la compétition économique. La régulation est ainsi, plus que jamais, un instrument et une manifestation de puissance, à double titre :

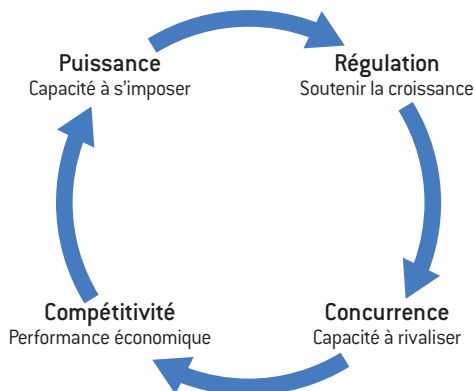
- Les États manifestent leur puissance en imposant leur droit aux tiers, pour s'imposer dans l'arène internationale et y « faire la loi » ;
- Les États utilisent leur droit pour soutenir leur puissance, le mettant au service de stratégies offensives et non coopératives de croissance.

Les réglementations nationales se multiplient, traduisant une triple logique stratégique : protéger les marchés domestiques (droit protectionniste), favoriser les champions nationaux (droit nationaliste) et imposer ses propres règles à l'étranger (droit impérialiste).

Ces stratégies, déployées par exemple par les États-Unis et la Chine, se fondent sur la performance économique, autant qu'elles souhaitent la servir. Elles ne peuvent prospérer sans elle.

Pour l'Union européenne (UE), le réveil est douloureux, elle qui a longtemps considéré son droit comme un instrument bienveillant d'apaisement des troubles internationaux qui suffirait à fonder son influence sur le monde. Elle s'est fourvoyée : ses réglementations ne lui donnent aucune puissance, car elles ne soutiennent pas sa propre croissance.

L'UE a néanmoins récemment pressenti qu'il lui fallait réagir, comme l'a montré la publication, à l'automne 2024, du rapport Draghi⁴ : notre Vieux Continent réalise soudain que le droit est, dans un renouvellement des outils de guerre économique, une « arme » comme les autres⁵. Un léger frémissement se fait percevoir. Mais la réaction est lente à Bruxelles – et à Paris encore plus.



4. Commission européenne, *The Draghi report on EU competitiveness: The future of European competitiveness – Report by Mario Draghi*, 9 septembre 2024 [en ligne].

5. Henry Farrell & Abraham Newman, « The Weaponized World Economy: Surviving the New Age of Economic Coercion », *Foreign Affairs*, septembre-octobre 2025, vol. 104, n° 5 [en ligne].

L'objet de la présente étude est de proposer une lecture des tendances qui se déploient et de montrer que la régulation est un outil stratégique de croissance qui doit être mobilisé par les États – en particulier en Europe. Son ambition est d'envisager comment et de comprendre pourquoi il s'agit d'une priorité.

Il faut cesser de considérer la régulation, la croissance et la puissance de façon indépendante : sans régulations compétitives, il n'y a pas de croissance ; sans croissance, il n'y a pas de puissance. Tant que la France et l'Europe n'ont pas les premières, elles n'auront pas le reste⁶.

I. REQUIEM POUR UN MONDE ANCIEN : LA GRANDE FRAGMENTATION

1. Au-delà du choc Trump : le flux continu des bouleversements mondiaux et l'illisibilité géoéconomique

En 2023, comme tous les ans, les banquiers centraux et quelques-uns des plus vaillants esprits se sont retrouvés à Jackson Hole (États-Unis). Les discussions portaient sur « les changements structurels dans l'économie mondiale ». Les interventions laissent deviner une intense réflexion sur un monde traversé de profonds bouleversements – notamment :

- Les tensions géopolitiques fomentées par des « puissances révisionnistes »⁷ ;
- Les replis commerciaux ;
- La montée des partis populistes dans un grand nombre de pays occidentaux.

Ces changements structurants s'inscrivent dans un mouvement continu de l'économie qui se déploie dans toute la modernité : la « destruction créatrice » de Schumpeter n'est pas un « long fleuve tranquille ». Ils reflètent également de grandes « transitions »⁸ (et leurs conséquences) qui structurent notre époque :

6. Luis Garicano, « Strategic autonomy for Europe requires economic growth », VoxEU, Centre for Economic Policy Research (CEPR), 4 septembre 2025, [en ligne].

7. Gideon Rachman, « How America First will transform the world in 2025 », *Financial Times*, 27 décembre 2024, [en ligne].

8. Paul Valéry dit, lors de sa conférence « Le bilan de l'intelligence » (1935) : « un de mes amis, il y a quelque quarante ans, se moquait un jour, devant moi, de l'expression bien connue : "époque de transition", et il me disait que c'était là un cliché absurde. "Toute époque est transition", disait-il ».

- La transition géopolitique, qui se déploie depuis la fin de la Guerre froide ;
- La transition écologique, qui conduit les économies à prendre conscience qu'il leur faut réintégrer certains coûts de leur activité dans leur production ;
- La transition numérique, qui accélère la circulation de l'information et transforme les marchés⁹ depuis les années 2000.

Ce nouveau contexte marqué par une incertitude accrue et une imprévisibilité décuplée constitue pour les décideurs politiques et économiques un défi spécifique. Le risque international a augmenté¹⁰. Les références qui avaient prévalu et guidé États et entreprises s'effritent : « le système international libéral se désagrège lentement »¹¹. La prise de décision en devient plus complexe – et plus aventureuse¹². Le besoin d'analyse s'accroît.

C'est en particulier le cas en matière commerciale. Les statistiques n'indiquent pas, à ce stade, une « démondialisation », mais plutôt un ralentissement dans la mondialisation (« *slowbalization* »)¹³, engagé depuis plusieurs années. Le monde semble connaître une reconfiguration des échanges commerciaux¹⁴, une « grande réallocation »¹⁵ des outils de production.

Cette segmentation s'organise autour de blocs politiques¹⁶. Selon l'Organisation mondiale du commerce (OMC), « les échanges ont de plus en plus lieu entre des économies partageant les mêmes idées »¹⁷.

9. Friedrich A. Hayek, « The Use of Knowledge in Society », *The American Economic Review*, vol. 35, n° 4, septembre 1945, p. 519–530.

10. Les statistiques de la Banque mondiale mesurent par exemple un « index de risque géopolitique » toujours plus agité.

11. « The new economic order », *The Economist*, 11 mai 2024 [en ligne].

12. Selon la présidente de la Banque centrale européenne (BCE) Christine Lagarde : « nous pourrions entrer dans une ère de changements dans les relations économiques et de ruptures des régularités établies ». Banque centrale européenne, *Policymaking in an age of shifts and breaks : Speech by Christine Lagarde at the Economic Policy Symposium*, Jackson Hole, 25 août 2023 [en ligne]. Voir aussi Fonds monétaire international (FMI), *Geoeconomic Fragmentation and the Future of Multilateralism*, Staff Discussion Note n° SDN/2023/001, Washington, janvier 2023 [en ligne].

13. FMI, *Geoeconomic Fragmentation and the Future of Multilateralism*, op. cit.

14. Brad Setser, « The Dangerous Myth of Deglobalization: Misperceptions of the Global Economy Are Driving Bad Policies », *Foreign Affairs*, 4 juin 2024 [en ligne] ; voir aussi Mercia Heavey & Lizzy Moyer, « Trump's return: WEF in Davos comes amid retreat from globalization », *Bloomberg News*, 13 janvier 2025 [en ligne].

15. Laura Alfaro & Davin Chor, *Global Supply Chains: The Looming "Great Reallocation"*, NBER Working Paper n° 31661, National Bureau of Economic Research, Cambridge, septembre 2023 [en ligne].

16. Organisation mondiale du commerce (OMC), *Is the Global Economy Fragmenting?*, Staff Working Paper n° ERSD-2023-10, Economic Research and Statistics Division, Genève, 11 octobre 2024 [en ligne].

17. Organisation mondiale du commerce (OMC), *Overview of Developments in the International Trading Environment – Annual Report by the Director-General (mid-October 2023 to mid-October 2024)* (WT/TPR/OV/27), Genève, 20 novembre 2024 [en ligne].

En somme, c'est le retour des aires d'influence¹⁸ et l'avènement d'une « fragmentation géo-économique »¹⁹. La directrice générale du Fonds monétaire international (FMI) l'exprime sans ambiguïté : « le monde assiste à la montée de la fragmentation : un processus qui commence par l'augmentation des barrières au commerce et à l'investissement et qui, dans sa forme extrême, se termine par l'éclatement des pays en blocs économiques rivaux »²⁰. Progressivement se bâtit un monde « de clubs et de barrières »²¹, dans lequel les flux se reconfigurent selon des affinités idéologiques et géopolitiques²².

2. Un monde fragmenté et malthusien : les règles du jeu d'une mondialisation en mode « puzzle »

Source et conséquence de la fragmentation du monde, moins coopératif et moins multilatéral, l'adoption des régulations se retrouve inscrite dans une triple fonction stratégique :

- De compétitivité (un droit au service de la croissance, pour favoriser les entreprises nationales) ;
- De puissance (un droit pour imposer une direction au monde – en particulier celui des affaires)²³ ;
- De concurrence internationale (un droit au service de l'attractivité, pour capter les richesses).

Les politiques qui en ressortent révèlent, plus profondément, une évolution dans la perception de l'économie : progressivement, une partie des responsables politiques semble affirmer (au moins implicitement) que la croissance globale n'est plus une perspective aisée et que, la richesse étant donnée, le combat est d'abord celui qui consiste à récupérer la plus grande part du gâteau plutôt qu'à le faire croître.

18. Monica Duffy Toft, « The Return of Spheres of Influence: Will Negotiations Over Ukraine Be a New Yalta Conference That Carves Up the World? », *Foreign Affairs*, 13 mars 2025 [en ligne] ; voir aussi Stacie E. Goddard, « The Rise and Fall of Great-Power Competition: Trump's New Spheres of Influence », *Foreign Affairs*, vol. 104, mai-juin 2025 [en ligne] ; voir aussi A. Wess Mitchell « The Return of Great-Power Diplomacy: How Strategic Dealmaking Can Fortify American Power », *Foreign Affairs*, vol. 104, mai-juin 2025 [en ligne].

19. OMC, *Annual Report by the Director-General*, op. cit.

20. Shekhar Aiyar, Andrea F. Presbitero & Michele Ruta (dirs.), *Goeconomic Fragmentation: The Economic Risks from a Fractured World Economy*, CEPR Press & International Monetary Fund, Paris & London, octobre 2023 [en ligne].

21. White & Case LLP, *A World of Clubs and Fences: Changing Regulation and the Remaking of Globalization*, rapport, 2023 [en ligne].

22. Cette fragmentation a un coût : « de 0,2 % [dans un scénario de fragmentation limitée / ajustement à faible coût] à 7 % du PIB [dans un scénario de fragmentation sévère / ajustement à coût élevé] ». Voir aussi FMI, *Goeconomic Fragmentation and the Future of Multilateralism*, op. cit.

23. Organisation mondiale du commerce (OMC), *Global Value Chain Development Report 2023: Resilient and Sustainable GVCs in Turbulent Times*, Asian Development Bank / Institute of Developing Economies / Research Institute for Global Value Chains at UIBE / World Trade Organization, Genève, novembre 2023 [en ligne].

Les États mettent dès lors leurs régulations au service de cette ambition, d'abord pour protéger leur part de gâteau face à la concurrence dans une logique protectionniste (2.1), ensuite pour doper leurs représentants autour de la table en promouvant leurs « champions » (2.2), enfin en essayant d'organiser à leur bénéfice le menu dans une perspective impérialiste (2.3).

2.1. Un droit protectionniste, pour se protéger de la concurrence étrangère

L'observation des évolutions des dernières années sur la scène économique mondiale révèle un renouveau des aspirations protectionnistes (protéger les entreprises du pays pour leur permettre de se déployer et de conquérir ensuite les marchés internationaux) auto-entretenu (puisque mes concurrents soutiennent leurs entreprises, je dois le faire également pour rétablir l'équité concurrentielle), porté par des considérations politiques (voire, parfois, de préférences partisans) dans la gestion des politiques économiques, contribuant à renforcer l'illisibilité des régulations.

Les régulations sont ainsi promues pour « protéger » les économies nationales de la concurrence étrangère, en contrôlant plus strictement les flux entrants, comme le montrent la supervision pointilleuse des investisseurs étrangers ou l'érection de barrières douanières.

Le développement du contrôle des investissements étrangers donne une première illustration de ce changement de paradigme²⁴. Cette procédure, qui prévoit l'aval de l'administration quand un acteur non national envisage d'investir dans un certain nombre de secteurs économiques (et particulièrement ceux considérés comme « stratégiques »²⁵), s'est considérablement développée dans les pays européens²⁶. Cette tendance montre l'affirmation d'une volonté de mieux surveiller les acquisitions d'opérateurs économiques nationaux par des acteurs étrangers.

24. Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, « Investissements étrangers en France », 25 février 2025 : « Les relations financières entre la France et l'étranger sont libres. Par exception, dans des secteurs limitativement énumérés, touchant à la défense nationale ou susceptibles de mettre en jeu l'ordre public et des activités essentielles à la garantie des intérêts du pays, l'article L. 151-3 du code monétaire et financier soumet les investissements étrangers à une procédure d'autorisation préalable. » [en ligne].

25. Pablo Barrio, Sabine Bey, Violaine Faubert et Florian Le Gallo, *Une mappa mundi des investissements stratégiques : quel contrôle en France ?*, Bloc-notes Éco n° 390, Banque de France, 17 février 2025 [en ligne].

26. Lorenzo Bencivelli, Violaine Faubert, Florian Le Gallo & Pauline Négrin, *Who's Afraid of Foreign Investment Screening?*, Banque de France Working Paper n° 927, Banque de France, octobre 2023 [en ligne].

Le développement du contrôle des investisseurs étrangers en France et en Europe

Le nombre de contrôles des investissements étrangers a tellement crû en Europe que, pour faciliter le traitement des dossiers, l'UE a promu un cadre harmonisé depuis 2019²⁷. Fin 2024, la Commission relevait que le nombre de notifications (c'est-à-dire le nombre de dossiers déposés par les entreprises étrangères qui envisagent d'acquérir un actif européen) avait augmenté de 18 % sur la période 2021-2023²⁸. Les secteurs ayant enregistré le plus grand nombre de transactions en 2023 étaient l'industrie manufacturière (39 %), les technologies de l'information et de la communication (24 %), le commerce de gros et de détail (10 %), ainsi que les activités financières (8 %). Sur les 488 cas notifiés, les six principaux pays d'origine étaient les États-Unis (33 %), le Royaume-Uni (12 %), les Émirats arabes unis (7 %), la Chine (6 %), le Canada (5 %) et le Japon (4 %). En France, des lignes directrices ont été adoptées en septembre 2022, illustrant un besoin nouveau de préciser la doctrine de l'administration²⁹.

Le déploiement de nouvelles politiques (et donc de régulations) commerciales restrictives constitue une deuxième mobilisation des régulations à des fins protectionnistes, plus médiatiques. Depuis le début de son second mandat, le président Trump a ainsi conduit une révision unilatérale des droits de douane applicables aux produits importés aux États-Unis. L'annonce de ce basculement ouvertement hostile au libre-échange, lors de ce qu'il a appelé un « jour de libération »³⁰, a conduit ses différents partenaires commerciaux à tenter de négocier séparément – consacrant une dynamique non coopérative.

Au-delà de la politique américaine, les statistiques de l'OMC montrent par ailleurs que les restrictions au commerce international ont crû toutes ces dernières années³¹ : progressivement, des barrières ont été mises aux flux des échanges – qu'il s'agisse des droits (taxes) ou des mesures non tarifaires (obligations réglementaires diverses).

27. Règlement (UE) 2019/452 du Parlement européen et du Conseil du 19 mars 2019 établissant un cadre pour le filtrage des investissements directs étrangers dans l'Union.

28. Commission européenne, *Fourth Annual Report on the Screening of Foreign Direct Investments into the Union (COM [2024] 464 final)*, rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil, Bruxelles, 17 octobre 2024 [en ligne].

29. Direction Générale du Trésor, *Lignes directrices relatives au contrôle des investissements étrangers en France*, septembre 2022.

30. The White House, *Regulating Imports With a Reciprocal Tariff to Rectify Trade Practices That Contribute to Large and Persistent Annual United States Goods Trade Deficits*, Executive Order 14257, Washington (D.C.), 2 avril 2025 [en ligne].

31. Organisation mondiale du commerce [OMC], « WTO report shows increase in trade restrictions against backdrop of unilateral policies », *WTO News*, 11 décembre 2024 [en ligne].

Les restrictions aux échanges – illustration par les statistiques de l'OMC

Selon l'OMC, « entre la mi-octobre 2023 et la mi-octobre 2024, ses membres ont introduit 169 nouvelles mesures restrictives pour le commerce et 291 mesures de facilitation des échanges visant les marchandises (...). La valeur du commerce visé par les mesures restrictives a été estimée à 887,6 milliards d'USD, en forte hausse »³². Souvent, il s'agit de « mesures non tarifaires »³³ (MNT), c'est-à-dire autres que des droits de douane. Certains pays utilisent par exemple des arguments environnementaux : en 2024, l'ONU notait que si « seuls 2,6 % de l'ensemble des MNT sont liées à l'atténuation du changement climatique », celles-ci « sont fortement concentrées sur les biens les plus échangés, tels que les voitures et les véhicules, les machines, les carburants, les appareils ménagers et l'électronique, les produits à base de bois et les plastiques, couvrant globalement 26,4 % du commerce mondial »³⁴.

Un premier enseignement est qu'en matière commerciale, le multilatéralisme est mort. L'agonie de ce régime fondé sur le libre-échange, qu'avait permis la chute du totalitarisme soviétique, avait commencé avant : le cycle de négociations de l'OMC dit « de Doha », débuté en 2001, était bloqué depuis longtemps en raison de l'affrontement sino-américain³⁵.

Actant l'échec d'une démarche commune, les États font désormais valoir des accords « plurilatéraux », c'est-à-dire optionnels et valables seulement entre partenaires qui le veulent bien.

Un deuxième enseignement est que l'élection de Donald Trump constitue, d'une certaine façon, une accélération et une amplification d'un processus engagé avant elle.

Washington n'a ainsi pas nommé de juge au sein de l'organe d'appel de règlement des différends de l'OMC, bloquant son fonctionnement depuis la première administration Trump (incluant, donc, l'administration Biden)³⁶.

Un dernier enseignement est que ce changement de paradigme dans les échanges internationaux a des conséquences géopolitiques encore incertaines : la décision d'imposer des droits de douane sur les produits

32. OMC, *Annual Report by the Director-General*, op. cit.

33. Banque mondiale, « Au-delà des droits de douane : démystifier les barrières non tarifaires au commerce », Banque mondiale Blogs, 30 avril 2024 [en ligne].

34. Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), *SDG Pulse 2024*, Genève, 28 mars 2025, p. 36 [en ligne].

35. Kristen Hopewell, « The World Is Abandoning the WTO: And America and China Are Leading the Way », *Foreign Affairs*, octobre 2024 [en ligne].

36. *Ibid.*

indiens, par exemple, est à la source d'une brouille entre Washington et New Delhi, et elle n'est pas étrangère au rapprochement affiché, mais encore imprécis, entre la capitale indienne et Pékin ou Moscou³⁷.

2.2. Un droit nationaliste, au service des champions nationaux

Une autre stratégie déployée par les États dans la compétition économique consiste à promouvoir leurs propres « champions », ce qu'ils peuvent faire de deux façons : d'abord en déployant des politiques industrielles actives pour encourager leur croissance avec le soutien public, ensuite en assouplissant le droit de la concurrence pour faciliter les consolidations. Dans les deux cas, ces évolutions de la régulation marquent un « retour des États »³⁸ et une rupture avec la théorie libérale d'ouverture des marchés qui a prévalu jusqu'alors.

Première manifestation de ces bouleversements dans la régulation : la politique industrielle est de plus en plus utilisée comme un outil stratégique³⁹, notamment dans le but de « relocaliser » certaines productions ou d'en soutenir d'autres⁴⁰, avec d'autant plus d'impact sur les échanges commerciaux que cette voie qui peut avoir un versant offensif (favoriser la compétitivité pour faire émerger des champions par la performance et l'innovation)⁴¹, en a également un plus défensif et non coopératif⁴² (soutenir les entreprises nationales quels que soient leurs mérites), très prégnant aujourd'hui, porté par l'espoir de chaque pays de capter une partie de la richesse mondiale dans une économie perçue comme un jeu à somme nulle (ce qu'elle n'est pas).

En Europe, le discours sur la politique industrielle a ainsi repris de la vigueur, l'UE se dotant même d'une « stratégie industrielle »⁴³. Aux États-Unis, l'*Inflation Reduction Act* de Joe Biden a été l'un des exemples les plus marquants⁴⁴ de mobilisation massive des fonds publics pour soutenir la production nationale. De façon intéressante, les motivations des politiques industrielles et des régulations qui en découlent ont évolué : elles sont aujourd'hui de plus en plus justifiées par des considérations

37. Patricia Kim, « Don't Overestimate the Autocratic Alliance: Why China and Russia Aren't an Ideological Bloc », *Foreign Affairs*, 15 septembre 2025 [en ligne].

38. Michel Guénère, *Le retour des États*, Grasset, 2013.

39. Direction générale du Trésor, « Enseignements des politiques industrielles passées », *Trésor-Éco*, 13 février 2025, rédigé par Bastien Alvarez, Charlotte Gallezot, Clarissa Hida et Gaëtan Mouilleseaux, [en ligne].

40. OMC, *Global Value Chain Development Report 2023*, op. cit.

41. Augustin Landier, David Thesmar, *10 idées qui coulent la France*, Flammarion, 2013.

42. Chad P. Bown, *Modern Industrial Policy and the WTO*, Working Paper n° 23-15, Peterson Institute for International Economics, Washington, décembre 2023 [en ligne].

43. Conseil de l'Union européenne, « Le Conseil préconise une stratégie industrielle globale à long terme, dotée d'une vision à l'horizon 2030 », communiqué de presse 399/19, 27 mai 2019 [en ligne].

44. Martin Wolf, « How Not to Do Industrial Policy », *Financial Times*, 18 juin 2024 [en ligne].

non économiques, comme l'environnement, la sécurité nationale⁴⁵ ou la protection des approvisionnements⁴⁶.

Comment expliquer la désindustrialisation ?

Le retour en grâce des politiques industrielles répond au constat d'une désindustrialisation des économies de l'OCDE. Il n'est pas inutile de rappeler pourtant que le commerce international n'en est pas la seule cause. Par exemple, la faiblesse du tissu industriel français tient d'abord à un défaut de compétitivité, qui trouve ses sources dans les choix politiques nationaux plus que dans la concurrence étrangère. Trois tendances ont joué⁴⁷ : la tertiarisation de l'économie, c'est-à-dire le recours accru aux services (responsable d'environ un quart de la disparition d'emplois industriels) ; le progrès technique et ses gains de productivité (65 %) ; et le commerce international (13 %). Notre désindustrialisation est d'abord de notre responsabilité.

Une seconde illustration de cette évolution se constate à travers la remise en cause du droit de la concurrence et en particulier de l'un de ses volets : le contrôle des concentrations⁴⁸, procédure administrative par laquelle les autorités publiques (la Commission européenne, l'Autorité de la concurrence) sont amenées à vérifier que les rapprochements d'entreprises ne sont pas susceptibles de nuire aux consommateurs (mission qui leur a été confiée par le législateur).

En Europe, depuis des années, certains pays et acteurs économiques plaident pour une approche plus souple du droit, pour faciliter, par la voie de rachats, la consolidation de différents secteurs. Aux États-Unis, l'inflexion est plus franche encore. Le président Trump n'a pas caché son intention de faire du droit de la concurrence un outil politique (pendant son premier mandat⁴⁹ et aujourd'hui à nouveau) pour faciliter la constitution de champions⁵⁰.

45. Simon Evenett, Adam Jakubik, Fernando Martín & Michele Ruta, *The Return of Industrial Policy in Data*, IMF Working Paper n° 24/1, Strategy, Policy, and Review Department, International Monetary Fund, janvier 2024 [en ligne] ; voir aussi Valentine Millot & Łukasz Rawdanowicz, *The Return of Industrial Policies: Policy Considerations in the Current Context*, OECD Economic Policy Papers n° 34, OECD Publishing, Paris, 31 mai 2024 [en ligne].

46. Sébastien Miroudot, « Resilience versus robustness in global value chains: Some policy implications », VoxEU.org Column, 18 juin 2020 [en ligne] ; voir aussi Rebecca Freeman & Richard Baldwin, « Global supply chain risk and resilience », VoxEU.org Column, 6 avril 2022 [en ligne].

47. Lilas Demmou, *La désindustrialisation en France*, Document de travail de la Direction générale du Trésor n° 2010/01, Direction générale du Trésor, ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique, Paris, 18 février 2010 [en ligne].

48. Erwan Le Noan, « Le droit de la concurrence défié par la politique », *Les Échos*, 7 août 2018, [en ligne].

49. Berkeley Lovelace Jr., « Trump says administration is looking into antitrust violations by Amazon, other tech giants », *CNBC*, 5 novembre 2018 [en ligne].

50. En l'espèce, la volonté de faire valoir des considérations d'abord politiques dans l'application du droit de la concurrence n'est pas totalement de son fait : outre qu'elle peut se rattacher à une certaine tradition américaine, cette tendance avait été engagée par l'administration Biden, qui avait placé au pouvoir des personnalités connues pour leurs engagements convaincus, notamment sur la régulation des géants d'Internet (Lina Khan à la FTC ou Tim Wu à la Maison Blanche), contribuant d'ailleurs à rapprocher ceux-ci des Républicains. Dave Michaels & Annie Linskey, « MAGA antitrust agenda under siege by lobbyists close to Trump », *Wall Street Journal*, 6 août 2025 [en ligne] ; voir aussi Alex Rogers, Hannah Murphy & George Hammond, « Has Silicon Valley gone MAGA? », *Financial Times*, 19 juillet 2024 [en ligne].

2.3. Un droit impérialiste, au service de la puissance, pour imposer une direction au monde

Dans cet environnement international désormais désinhibé, le droit est aussi pour un État un outil de puissance, un *soft power*, qui le conduit à utiliser les normes pour favoriser sa conception de l'économie ou de la société, tout en défendant ses intérêts.

Un domaine, peu connu, de rivalité pour la puissance est celui des « standards », ces normes qui régissent de nombreux besoins pratiques⁵¹. La Chine, en particulier, s'est vivement engagée pour devenir une puissance normative de référence, cherchant à influencer les standards techniques et industriels à l'échelle mondiale⁵²: le plan « *China Standards 2035* » vise à faire du pays le principal exportateur de standards internationaux dans des secteurs clés émergents⁵³, comme l'intelligence artificielle, la 5G, l'Internet des objets (IoT) et les énergies renouvelables⁵⁴.

Un autre domaine, bien plus présent dans le débat public, est celui de l'extraterritorialité du droit, c'est-à-dire la capacité (ou la volonté) d'un État de faire appliquer sa législation au-delà de ses frontières étatiques⁵⁵.

Les États-Unis sont probablement les plus actifs en la matière. Le *Foreign Corrupt Practices Act* et le *Countering America's Adversaries Through Sanctions Act*, par exemple, couvrent les entreprises étrangères qui utilisent des services financiers américains ou opèrent sur des marchés clés : ces lois permettent à Washington de saisir des opérations hors du territoire américain et d'imposer de fait sa volonté à des acteurs et opérations économiques qui n'en relèvent pas directement. La Chine, sous la direction de Xi Jinping, a également développé un droit à portée extraterritoriale, l'envisageant comme un outil stratégique, à la fois défensif et offensif.

L'Europe sait promouvoir son droit au-delà de ses frontières, notamment en matière de concurrence (même si le critère de rattachement au territoire y existe) : la Commission européenne se fait ainsi une fierté d'avoir sévèrement sanctionné des entreprises américaines, géants de la tech.

51. Crédit Agricole, « China Standards 2035, là où la mondialisation rencontre la géopolitique », *Perspectives* n° 21/073, 10 mars 2021.

52. John Seaman, *La Chine et les normes techniques : enjeux géopolitiques*, Ifri, janvier 2020 [en ligne] ; voir aussi Claude Leblanc, « Pékin veut s'imposer comme une puissance normative de premier plan », *L'Opinion*, 15 janvier 2020 [en ligne].

53. Julien Nocetti, *Un Internet en morceaux ? Fragmentation d'Internet et stratégies de la Chine, la Russie, l'Inde et l'Union européenne*, Ifri, février 2024 [en ligne].

54. « Three Takeaways From China's New Standards Strategy », *Carnegie Endowment for International Peace*, 28 octobre 2021.

55. Mathieu Duchâtel & Georgina Wright, *Extraterritorialité chinoise : le nouvel arsenal juridique*, Institut Montaigne, décembre 2024 [en ligne] ; voir aussi Georgina Wright, Louise Chetcuti & Cecilia Vidotto Labastie, *L'extraterritorialité : angle mort de la sécurité économique européenne*, Institut Montaigne, mars 2024 [en ligne], voir aussi Georgina Wright & Louise Chetcuti, *Extraterritorialité américaine : une arme à double tranchant*, Institut Montaigne, décembre 2024 [en ligne].

Depuis quelques mois, le droit de la concurrence est même présenté comme un instrument de rivalité ou de « détente⁵⁶ » entre les États-Unis et l'UE : la Commission a ainsi préféré attendre avant de rendre deux décisions de sanction à l'encontre d'Apple et de Meta⁵⁷, pour éviter une confrontation trop immédiate⁵⁸ avec les États-Unis, alors que le Président Trump venait de lancer son offensive en matière commerciale.

2.4. Un droit compétitif, plus attractif que celui des autres pays

La régulation est également une manière pour les États de façonner des environnements juridiques attractifs. Diverses politiques ont ainsi cherché à promouvoir des régulations plus favorables aux affaires, pour attirer les capitaux, les activités, les talents.

Cette dynamique concurrentielle n'est pas nécessairement néfaste : elle peut avoir pour effet d'inciter chaque pays à rechercher la performance économique. Elle se traduit toutefois par une fragmentation du monde, dès lors que certains ensembles (comme l'Europe) refusent de suivre la course (ou ne le peuvent).

Les régulations du numérique ou des marchés financiers en offrent des illustrations.

Depuis plusieurs années, le projet d'un Internet mondial sans borne semble se fracasser sur les réalités géoéconomiques : trois grands blocs se dessinent (États-Unis, Chine et Europe), animés par des logiques de régulation distinctes⁵⁹ et multifformes⁶⁰. Cette « balkanisation »⁶¹ progressive par la régulation fait basculer l'espace numérique d'un vaste Internet vers un « *splinternet* »⁶² dans lequel les acteurs économiques adaptent et différencient leurs pratiques, leurs offres et leurs propositions de contenus selon les aires géographiques⁶³.

56. « Will Europe ease up on big tech? », *The Economist*, 5 décembre 2024 [en ligne].

57. Seb Starcevic, Jakob Weizman, Francesca Micheletti, Carlo Martuscelli & Andrew McDonald, « Trump tariffs: What just happened — and what's Europe's gameplan? », *Politico Europe*, 11 avril 2025 [en ligne].

58. Andy Bounds, « EU prepares to hit Big Tech in retaliation for Donald Trump's tariffs », *Financial Times*, 5 février 2025 [en ligne].

59. Aifang Ma, *La régulation du numérique : Chine, États-Unis, France*, Fondation pour l'innovation politique, septembre 2023 [en ligne].

60. Nocetti, *Un Internet en morceaux ?*, op. cit. « La fragmentation est : technique, résultat de décisions qui limitent la connectivité entre une partie d'Internet et le reste du réseau ; géopolitique, qui découle de pratiques telles que la localisation des données, les coupures volontaires d'Internet ; et commerciale, liée au développement de stratégies protectionnistes et aux initiatives des plateformes qui déploient leurs infrastructures, tout en devenant la porte d'entrée vers l'Internet global ».

61. Marshall W. Van Alstyne & Erik Brynjolfsson, *Electronic Communities: Global Village or Cyberbalkans?*, Massachusetts Institute of Technology — Sloan School, mars 1997 [en ligne].

62. Asma Mhalla, « Splinternet : quand la géopolitique fracture le cyberspace », Polytechnique Insights [Institut Polytechnique de Paris], 17 janvier 2023 [en ligne].

63. Parmy Olson, « A New World for Facebook and Instagram: Zuckerberg's Splinternet », *Bloomberg Opinion*, 10 janvier 2025 [en ligne].

La régulation des données constitue ainsi un champ de conflictualité privilégié : avec le déploiement de l'économie numérique se sont développées des régulations⁶⁴, de plus en plus divergentes entre l'UE et les États-Unis⁶⁵. Une première divergence était apparue dans les années 2010, portée par des enjeux de souveraineté. Le *CLOUD Act*⁶⁶ (2018) prévoit ainsi que les entreprises technologiques américaines doivent pouvoir fournir aux autorités américaines les données des utilisateurs, même si elles sont stockées à l'étranger, dès lors que la justice en fait la demande. Sollicitée sur ce texte, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a jugé (dans deux arrêts dits « Schrems I » en 2015 et « Schrems II » en 2020) que les garanties apportées par les États-Unis en matière de protection des données personnelles n'étaient pas équivalentes à celles de l'UE – cette dernière ayant adopté des règles très protectrices.

Cette divergence transatlantique semble s'amplifier avec l'IA. En la matière, l'UE, qui souhaite se positionner (trop)⁶⁷ à l'avant-garde de la régulation, a adopté un *AI Act* (2024)⁶⁸, qui vise à réguler les usages de cette nouvelle technologie selon le degré de risque qu'ils pourraient représenter. Les États-Unis semblent beaucoup moins enthousiastes : à cette date, aucune législation fédérale n'y existe (à peine entré en fonction, Donald Trump a révoqué un décret exécutif du président Biden ; le gouverneur de Californie, démocrate, a opposé son veto à un texte de régulation de l'IA, considérant que des règles trop précoces pourraient entamer leur compétitivité)⁶⁹.

La multiplication des régulations divergentes sur les marchés financiers donne une autre illustration de la concurrence internationale, particulièrement dans un secteur où le capital est formidablement mobile – et où l'Europe est à la peine. Là aussi, deux continents, deux régulations – et des contraintes différentes pour les entreprises.

64. OCDE / OMC, *Economic Implications of Data Regulation: Balancing Openness and Trust*, OECD Publishing / World Trade Organization, 2025 [en ligne].

65. David Kaye, « The Risks of Internet Regulation: How Well-Intentioned Efforts Could Jeopardize Free Speech », *Foreign Affairs*, 21 mars 2024 [en ligne] ; voir aussi Raghuram G. Rajan, « The Tradeoffs of AI Regulation », *Project Syndicate*, 26 août 2025 [en ligne].

66. *Clarifying Lawful Overseas Use of Data Act*.

67. Thibault Schrepel, « Quand Bruxelles fige l'IA dans le marbre législatif », *Les Échos*, 29 septembre 2025 [en ligne].

68. Il faudrait aussi citer la régulation de la liberté d'expression en ligne, au cœur de problématiques démocratiques brûlantes.

69. Gonçalo Perdigão, « Regulating the Algorithm: Why A.I. Policy Will Define Global Market Competitiveness », *Observer*, 8 septembre 2025 [en ligne].

Le retard européen sur les marchés de capitaux

En 2024⁷⁰, le rapport Draghi relevait, pour le déplorer, que le capital-risque était tombé à 0,05 % du PIB en 2023 (contre 0,09 % en 2022), bien en deçà des niveaux américains (« on estime que le marché du capital-risque de l'UE reste 10 fois plus petit que celui des États-Unis et 7 fois plus petit que celui de la Chine »).

Les enjeux environnementaux et leurs régulations saisissent de plus en plus la régulation financière. En la matière, l'Europe impose un cadre rigoureux, qui repose sur une logique de « *reporting* » faite d'indicateurs et de procédures, au cœur des textes récents les plus médiatiques : le règlement SFDR (*Sustainable Financial Disclosure*, qui a imposé des obligations de transparence, selon une approche dite de « double matérialité »⁷¹) et la directive CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*, qui prévoit que les entreprises européennes devront produire des rapports précis sur leurs impacts ESG - Environnement, Social, Gouvernance), selon une nomenclature détaillée et exigeante⁷². Aux États-Unis, les normes sont autrement moins exigeantes et l'essentiel des régulations reste volontaire⁷³ - cette divergence s'est d'ailleurs accentuée avec ce que les analystes ont appelé un « *ESG backlash* », un mouvement des entreprises et des États fédérés qui ont protesté face à la croissance des obligations normatives.

Dans le domaine de la régulation prudentielle⁷⁴, les États-Unis⁷⁵ ont, dès le mandat de Joe Biden, cherché à assouplir les contraintes pesant sur leurs banques, notamment celles relevant de l'accord international dit de « Bâle III⁷⁶ », qui visent à augmenter les exigences en matière de fonds propres, de liquidité et de gestion des risques. Dans un même mouvement, la Banque d'Angleterre a assoupli ses plans pour les banques britanniques

70. Commission européenne – Direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME, *2025 Annual Single Market and Competitiveness Report*, Commission européenne, 29 janvier 2025 [en ligne].

71. Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), « Un pas important pour la finance durable en Europe : les obligations de transparence créées par l'entrée en application du règlement SFDR », *Revue de l'ACPR*, avril 2021 [en ligne], notamment sur la « double matérialité », qui conduit les acteurs financiers à expliquer comment ils prennent en compte les « risques en matière de durabilité » et les « incidences négatives en matière de durabilité » dans leurs choix d'investissement.

72. Marie Bellan, « Directive CSRD : l'Europe détricote le Pacte vert pour éviter de le mettre en pièces », *Les Échos*, 1 avril 2025 [en ligne].

73. Securities and Exchange Commission (SEC), *The Enhancement and Standardization of Climate-Related Disclosures for Investors*, Release n° 33-11275 ; dossier n° S7-10-22, adopté le 6 mars 2024, entré en vigueur le 28 mai 2024 [en ligne].

74. World Economic Forum & Oliver Wyman, *Navigating Global Financial System Fragmentation*, World Economic Forum, janvier 2025 [en ligne].

75. Colby Smith, Martin Arnold, Joshua Franklin & Stephen Gandel, « How Wall Street won "capitulation" from the Federal Reserve on new bank rules », *Financial Times*, 10 septembre 2024 [en ligne].

76. Michael S. Barr, *The Next Steps on Capital: Discours prononcé à la Brookings Institution*, Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale des États-Unis, 10 septembre 2024 [en ligne].

et repoussé leur mise en place à 2026⁷⁷. L'UE, elle, a transcrit les règles de façon stricte⁷⁸, conduisant la France, l'Allemagne et l'Italie à adresser une lettre à la Commission européenne, demandant un ralentissement dans l'adoption de nouvelles réglementations bancaires⁷⁹. Plus récemment, les banquiers ont publiquement pris la parole pour exprimer leur « ras-le-bol » vis-à-vis d'un niveau de normes considéré comme excessif⁸⁰.

Progressivement, en matière financière, se confirment ainsi des divergences de régulation entre les États-Unis et l'Europe. Ces différences risquent de conduire certains acteurs européens à des arbitrages délicats : en dépit des convictions fortes qu'ils peuvent défendre, vont-ils pouvoir retenir des niveaux d'exigence élevés, lorsque leurs concurrents les plus proches n'ont pas à respecter les mêmes contraintes ?

II. L'ENJEU : DÉCROCHER OU SURVIVRE

1. La remise en cause du modèle européen

1.1. *Brussels effect* ou *Brussels defect* ?

Dans ce contexte international fragmenté et hyperconcurrentiel, l'Europe peine à trouver sa place. Elle tend, dans son discours, à faire de la qualité de sa régulation un atout différenciant. Il y a quelques années, Anu Bradford publiait un ouvrage qui décrivait la façon dont l'Europe influence les réglementations mondiales⁸¹. Elle qualifiait ce *soft power* en « *Brussels effect* », notion appelée à un grand succès médiatique, qui « fait référence à la capacité unilatérale de l'UE à réglementer le marché mondial »⁸². Cette vision du droit comme vecteur spécifique de l'influence européenne n'est pas nouvelle. Zaki Laïdi l'écrivait en 2008 : « le recours à la norme est pour l'Europe plus qu'un choix.

77. Martin Arnold, « UK regulator waters down new capital regime for banks after City pressure », *Financial Times*, 12 septembre 2024 [en ligne].

78. Krystèle Tachdjian, « Avec Bâle III, le fossé réglementaire se creuse entre banques européennes et américaines », *Les Échos*, 15 janvier 2025 [en ligne].

79. Édouard Lederer, « Régulation bancaire : trois grands pays européens veulent appuyer sur le frein », *Les Échos*, 8 octobre 2024 [en ligne].

80. Gabriel Nédélec, « Le torchon brûle entre banquiers et régulateurs européens », *Les Échos*, 29 novembre 2024 [en ligne].

81. Erwan Le Noan, « Le "Brussels effect", la douceur de l'Europe sur le monde ? », *Revue politique et parlementaire*, 1 février 2023 [en ligne].

82. Anu Bradford, *The Brussels effect – How the European Union rules the world*, Oxford University Press, 2020. L'auteur avait initialement introduit l'idée dans un article de 2012 : Anu Bradford, « The Brussels Effect », *Northwestern University Law Review*, vol. 107, n°1, 2012.

C'est une nécessité qui trouve sa source dans le caractère normatif de la construction européenne. La norme est ce qui permet à l'Europe de dépasser la souveraineté des États sans l'abolir »⁸³.

Cet effet est réel : en matière de régulation des données, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) est mis en œuvre de façon rigoureuse par de grandes firmes internationales et il a inspiré certaines législations hors de l'UE. Le droit de la concurrence européen est également respecté mondialement. Peut-on pour autant vérifier un pouvoir de l'ampleur décrite par Anu Bradford, qui estime que l'UE brille par son « hégémonie réglementaire mondiale inégalée par ses rivaux géopolitiques »⁸⁴ ? Il semble impératif de modérer le propos.

D'abord, la puissance du droit est une conséquence de la puissance économique plutôt que sa source. L'élection de Donald Trump et les soubresauts des relations géoéconomiques plus largement montrent que ce sont la vitalité et la robustesse économiques qui permettent au nouveau président américain de se croire libre d'écarter les conventions internationales et de partir à l'offensive contre les normes de ses partenaires.

L'offensive américaine contre la régulation européenne du numérique

L'administration américaine accuse régulièrement l'Europe d'utiliser son droit pour sévir à l'encontre des entreprises des États-Unis – et désigne particulièrement les récentes lois européennes de régulation des marchés numériques⁸⁵. En février 2025, par exemple, le président de la commission judiciaire de la Chambre des représentants, Jim Jordan, a écrit à la commissaire européenne Teresa Ribera pour lui faire part de ses inquiétudes concernant la réglementation des grandes technologies en Europe : « nous vous écrivons pour vous faire part de nos inquiétudes quant au fait que le DMA (« *Digital Markets Act* ») pourrait cibler des entreprises américaines », ajoutant que « l'objectif de la Commission européenne est de remédier au ralentissement économique de l'Europe en instrumentalisant le DMA contre les entreprises américaines »⁸⁶.

Ensuite, la capacité à innover façonne le monde plus que celle de le réguler. En l'espèce, la critique qui répète que l'UE se contente de réguler ce qu'elle n'a pas été capable d'inventer n'est pas totalement erronée. Qui a le plus d'utilité et d'influence durable sur nos vies : TikTok et Apple, ou les textes

83. Zaki Laïdi, *La norme sans la force – L'énigme de la puissance européenne*, Presses de Sciences Po, 2008.

84. Bradford, *The Brussels effect*, op. cit.

85. Francesca Micheletti, « Trump's antitrust agency chief blasts EU digital rules as 'taxes on American firms' », *Politico Europe*, 2 avril 2025 [en ligne].

86. House Committee on the Judiciary (U.S. House of Representatives), *Letter from the Judiciary Committee to Teresa Ribera on the Digital Markets Act*, 23 février 2025 [en ligne].

qui réglementent leur usage *a posteriori* ? Celui qui a inventé l'automobile ou celui qui a rédigé les principes de l'assurance conducteur ?

A l'inverse, la stabilité du droit est un facteur majeur de sécurité pour les entreprises (elle permet d'anticiper et de se projeter sereinement dans l'avenir) : normes bien conçues, transparentes et adaptées aux réalités économiques favorisent l'innovation et réduisent les coûts de transaction pour les entreprises.

Enfin – et plus encore, miser sur le seul « effet Bruxelles » pourrait révéler un refus d'assumer la voie d'une « vraie » puissance dans l'ordre mondial. Laurent Cohen-Tanugi demande à raison si « une stratégie de puissance (ou d'autonomie stratégique) fondée sur la norme comme substitut de la force ne participe pas d'une tendance historique du projet européen à se définir par ses valeurs et sa vertu au détriment de ses intérêts, et à s'interdire par là toute conscience et affirmation géopolitiques »⁸⁷. De même, Thierry Chopin pointe le risque que, « au mieux, l'Union serait une “puissance normative” exerçant un “soft power” mais qui serait incapable de se doter des moyens classiques de la puissance »⁸⁸.

1.2. L'impératif d'un réveil

Comme l'a bien documenté le rapport Draghi, le vrai défi pour l'Europe est qu'elle ne parvient pas à s'imposer sur les marchés mondiaux, car sa compétitivité décline⁸⁹. A titre d'exemple, du quatrième trimestre 2019 à septembre 2024, l'économie américaine a progressé de 9,4 %, contre seulement 4 % pour la zone euro⁹⁰. L'écart se creuse formidablement.

Or, il n'est pas de réelle puissance normative sans puissance économique préalable. C'est parce que les États-Unis ont une économie performante qu'ils peuvent prétendre faire la loi, aux sens propre et figuré.

L'UE, de son côté, s'est trop satisfaite de sa capacité à produire des normes et à orienter les comportements (des États, des entreprises, des individus) ; mais cette influence n'est qu'un pouvoir qui s'affaiblira s'il ne repose pas sur l'efficacité économique. Dans le contexte bouleversé des années 2020, les zones économiques les moins compétitives entrent avec une faiblesse majeure.

87. Laurent Cohen-Tanugi, « L'Europe comme puissance normative internationale : état des lieux et perspectives », *Revue européenne du droit*, n° 3, 2021/2, p. 100-106, Groupe d'études géopolitiques, décembre 2021 [en ligne].

88. Thierry Chopin, « Les rapports de beaucoup de Français à l'Europe sont compliqués », *Toute l'Europe*, 29 juin 2008 [en ligne].

89. Commission européenne – Direction générale du marché intérieur, *2025 Annual Single Market and Competitiveness Report*, op. cit.

90. Richard Hault, « Croissance, l'inévitable élargissement du fossé entre l'Europe et les États-Unis », *Les Échos*, 17 janvier 2025 [en ligne].

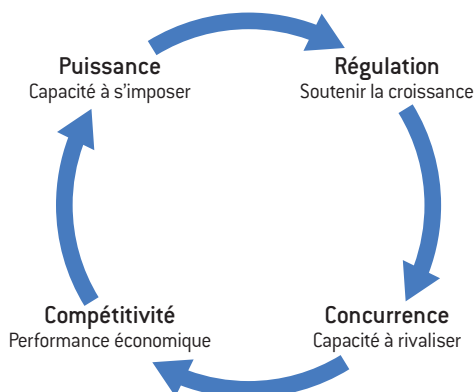
«Bruxelles» n'est pas seule responsable. Les États membres ont leur part à prendre : non seulement la réactivité de l'UE dépend d'eux, mais leurs politiques nationales individuelles sont des déterminants de la puissance collective. A cet égard, une économie française qui vacille n'est pas un atout pour le continent – et l'incertitude politique a d'ailleurs un coût⁹¹.

L'ensemble du continent doit faire des choix : l'Europe ne peut pas être compétitive et dans le même temps rechercher une stratégie de retrait et de quiétude ; elle ne peut pas vouloir réglementer le monde si elle n'est pas capable d'en être aussi un gendarme (au moins économique). En la matière, comme l'écrit le prix Nobel Jean Tirole, il faut « d'abord, réagir contre nos propres faiblesses et faire en sorte que nous puissions enfin tenir notre rang dans le monde économique⁹² ». En clair, il faut retrouver la voie de la croissance.

Le cycle de la compétitivité à la puissance –

Le paradigme dynamique d'un monde compétitif

Dans un marché mondial concurrentiel, c'est la performance économique qui permet aux entreprises d'affronter la concurrence et ainsi de renforcer, par la croissance, la puissance de leur État, lui donnant la possibilité d'imposer ses normes – et dès lors, dans un cercle vertueux et dynamique d'adaptation permanente, de servir leur croissance.

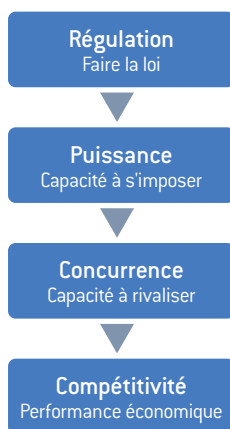


91. Mario Catalán, Andrea Deghi & Mahvash S. Qureshi, « How High Economic Uncertainty May Threaten Global Financial Stability », IMF Blog, 15 octobre 2024 [en ligne], voir aussi Raul Sampognaro, « Effet de l'incertitude politique sur les perspectives de croissance », Blog de l'OFCE, 3 décembre 2024 [en ligne].

92. Jean Tirole, « Face à l'offensive techno-libertarienne, le droit de la concurrence doit s'exercer », *Challenges*, 4 mars 2025 [en ligne] ; voir aussi Agathe Demarais & Abraham Newman, « Europe Must Unlock Its Geoeconomic Power », *Foreign Affairs*, 14 novembre 2024 [en ligne].

La verticale de la régulation – L'illusion européenne de la planification

Dans l'illusion européenne, c'est la qualité de la norme, qui donne la puissance en imposant ses normes au monde, donnant aux entreprises continentales un avantage concurrentiel tiré du haut niveau de leurs exigences, que devraient reconnaître les consommateurs, faisant ainsi leur compétitivité.



Cette étude propose donc quelques pistes simples pour parvenir à cet objectif, pistes qui pourraient servir de lignes directrices pour la Commission comme pour la France, et en particulier pour le prochain gouvernement, à l'approche d'une élection présidentielle. Elles tiennent en trois mots :

- Unifier
- Simplifier
- Consolider

Elles impliquent une action des États, une réaction de l'UE mais également une pleine mobilisation des entreprises qui restent, trop souvent, passives face aux évolutions réglementaires qui affaiblissent la compétitivité.

2. Unifier

2.1. Marchés fragmentés, compétition inéquitable

L'un des paradoxes de l'Europe est de se prétendre et se penser comme un marché unique, alors qu'en réalité celui-ci est fragmenté. Il l'est pour des raisons historiques, linguistiques et culturelles, mais également

réglementaires : tout en ne cessant de plaider pour un approfondissement de l'unité du continent, les États membres ne sont pas toujours inscrits dans des dynamiques d'unification. Les réglementations (fiscales, sanitaires, agricoles et d'autres encore) restent distinctes – voire contradictoires. Cette logique n'est pas illégitime, mais elle n'est souvent pas compatible avec la réalisation d'un marché unique ni avec le discours que porte l'UE. Mario Draghi l'a écrit : « nous avons également laissé notre marché unique fragmenté pendant des décennies, ce qui a un effet en cascade sur notre compétitivité »⁹³, pour deux raisons au moins.

D'abord, cette fragmentation crée des divergences de régulation, qui ralentissent les échanges commerciaux : les entreprises doivent s'adapter aux normes qui changent d'un pays à l'autre, ce qui accroît leurs coûts et réduit leurs opportunités.

Ensuite, cette pratique crée des déséquilibres de compétitivité. A ce titre, la France a pris une habitude désormais bien connue de « surtransposer », c'est-à-dire d'accroître le niveau de contraintes imposé à ses opérateurs économiques lorsqu'elle traduit les textes de l'UE dans son droit national. Non seulement cette pratique revient à s'éloigner de la logique d'unification du marché, mais en outre elle pénalise l'économie nationale, affectant négativement la compétitivité des entreprises.

Il ne faut pas se méprendre : la compétition entre les législations est légitime. Après tout, si la France souhaite suivre une politique interventionniste qui privilégie la redistribution alors que l'Allemagne ou l'Italie préférera une politique réglementaire compétitive, qu'elles en soient toutes libres ! Mais il n'est pas logique, ensuite, ni légitime d'ailleurs, que la France s'en plaigne et se lamente. En outre, puisque l'Europe est d'abord un marché, il faut que celui-ci soit régulé dans le sens d'une libre circulation. Aux États-Unis, où la concurrence entre les États existe, ceux-ci n'en sont pas moins soumis à des normes communes qui veillent à garantir l'efficacité d'un grand marché commercial.

Chaque État membre devrait à ce titre se confronter à ses propres faiblesses, avant d'accuser l'Europe. La France est une bonne candidate pour cet exercice.

2.2. Faire du marché unique la seule priorité de l'Europe

La première voie à suivre pour garantir la compétitivité de l'économie européenne et l'émergence de champions européens est celle de l'unité du marché européen, dont « l'approfondissement » a été bénéfique⁹⁴ et doit être poursuivi.

93. Commission européenne, *The Draghi report*, op. cit.

94. Samuel Adjutor, Antoine Bena & Simon Ganem, « Le marché unique européen, un vecteur d'intégration économique et commerciale », *Trésor-Éco*, Direction générale du Trésor, 5 mars 2024 [en ligne].

Le rapport Letta⁹⁵, remis en 2024 à la Commission plaidait en ce sens, dans le but d'approfondir le marché, en particulier dans quelques secteurs (comme les télécoms, l'énergie, la défense). Il recommandait même l'introduction d'une « cinquième liberté »⁹⁶ axée sur la recherche, l'innovation et l'éducation.

Ces évolutions seront toutefois longues à venir et à produire des résultats : on voit mal pourquoi et comment les freins qui ont retenu les gouvernements mais aussi les citoyens de réaliser le marché unique disparaîtraient soudain – voire même rapidement. Alors que le rapport Draghi a été publié en septembre 2024, on peine à en trouver, plus d'un an plus tard, les premières conséquences pratiques. L'UE doit donc poursuivre dans la voie de l'unification, sans illusion sur sa rapidité : elle ne permettra pas la création de champions à très court terme.

La prochaine Commission devrait donc faire de l'unité du marché sa priorité absolue et arrêter les initiatives annexes. Elle doit se rappeler que la vocation première de l'Europe était d'être un marché, car c'est de la puissance économique que doit découler son existence et sa puissance politiques. Pour la France, cela signifie qu'elle doit d'abord optimiser sa propre compétitivité.

Une seconde voie pour faciliter l'unité du marché et rétablir l'équité de sa concurrence relève des États membres : la France doit arrêter de surtransposer et de façon générale de s'interroger sur les nombreux poids réglementaires qu'elle impose à ses entreprises, alors que celles-ci sont inscrites dans une compétition européenne voire internationale.

Dans un contexte où les réformes européennes progressent lentement, l'action nationale constitue dès lors un levier immédiat et décisif pour renforcer la compétitivité.

Recommandation n°1 : La Commission et le prochain gouvernement français devraient remettre l'unification économique du marché européen en tête de l'agenda politique européen, laissant de côté les autres projets plus secondaires (hors défense) ;

Recommandation n°2 : Créer une cellule de travail de convergence normative (États, Commission, Parlement européen), qui propose des actions opérationnelles pour une réduction des divergences fiscales, sociales et environnementales, avec un calendrier ;

95. Enrico Letta, *Much More Than a Market: Speed, Security, Solidarity — Empowering the Single Market to Deliver a Sustainable Future and Prosperity for All EU Citizens*, Rapport, Conseil de l'Union européenne, avril 2024 [en ligne].

96. Les traités européens promeuvent quatre libertés, socles du marché unique : la libre circulation des marchandises, celle des personnes, celle des services et celle des capitaux.

Recommandation n°3 : Instaurer une clause de non-surtransposition qui se traduise, dans un premier temps, par l'identification claire dans les textes discutés au Parlement des contraintes et obligations ajoutées par le législateur national.

3. Simplifier

3.1. Régulation excessive, compétition absente

Un autre paradoxe de l'UE (et peut-être plus encore, là aussi, de la France) est que, compte tenu de son modèle économique et social, elle entre dans la période des turbulences mondiales lestée de contradictions difficiles à réconcilier. Ses acteurs économiques subissent :

- Une pression fiscale et réglementaire interne qui, parfois (mais pas toujours) pour des raisons légitimes de promotion de son « modèle social » et « environnemental », nuit de fait à sa compétitivité. Les entreprises européennes arrivent sur les marchés mondiaux lourdes de régulations qui accroissent leurs coûts ;
- Une pression concurrentielle externe d'une virulence croissante, souvent face à des opérateurs économiques qui bénéficient eux-mêmes de soutiens publics dans leurs propres pays, s'affranchissant ainsi des règles d'un marché réellement concurrentiel.

Au total, le modèle européen, qui se veut des plus vertueux, semble manquer d'adaptabilité aux réalités géoéconomiques.

Dans ce domaine, l'UE a des progrès considérables à réaliser. Le rapport Draghi, publié à l'automne 2024, a sonné l'alarme de façon très claire : les régulations peuvent constituer un frein à la croissance⁹⁷. L'excès de réglementation y est pointé du doigt : « environ 3 500 textes législatifs ont été promulgués et environ 2 000 résolutions ont été adoptées aux États-Unis au niveau fédéral au cours des trois derniers mandats du Congrès (2019-2024). Au cours de la même période, environ 13 000 actes ont été adoptés par l'UE »⁹⁸.

97. Commission européenne, *The Draghi report*, op. cit.

98. *Ibid.*

La France croule sous les normes⁹⁹

La France croule sous les normes. En 2023, les lois ont ajouté 565 555 mots dans la réglementation, les ordonnances 147 071, les décrets 1 732 426 ! Le Journal officiel a atteint 69 549 pages – contre 33 997 en 2004 (+105 %). Au total, en 2024, la France était régie par 95 838 articles de lois et 258 385 de décrets. En 2003, il n'y avait « que » 55 256 articles de lois (soit une évolution depuis de +73 %) et 168 673 articles de décrets (+53 %). Sur la même période, le Code du travail est passé de 5 027 articles à 11 301 (+125 %), celui du commerce de 1 920 à 7 178 (+274 %), celui de la consommation de 633 à 2 172 (+243 %), celui de la santé de 5 340 à 13 310 (+149 %), celui de l'environnement de 1 020 à 6 962 (+583 %) !

3.2. Poursuivre un objectif de dérégulation

Un deuxième axe prioritaire est donc celui de la simplification. Il doit porter prioritairement sur les régulations (notamment la fiscalité). Son objectif doit être de faciliter la vie des entreprises (et des citoyens), parce que les coûts administratifs (environ 150 milliards d'euros dans l'UE¹⁰⁰) méritent eux aussi d'être rationalisés.

Dès 2006, le Conseil d'État avait dénoncé la surproduction normative. Les « chocs de simplification » se sont succédé depuis en France. À partir de 2017, un effort sensible a d'ailleurs été fait en faveur d'une numérisation des procédures¹⁰¹. En 2024, a même été créé « France simplification ». La France n'en reste pas moins assez mal positionnée dans les classements internationaux¹⁰² : elle arrive 43^e en termes d'efficacité de l'administration, 67^e en termes de politique fiscale, 30^e pour sa législation des affaires.

Au niveau européen, la nouvelle Commission a elle aussi fait de la simplification (« Mieux légiférer ») un projet prioritaire¹⁰³. Elle poursuit notamment l'objectif de réduire les charges administratives existantes d'au moins 25 %, et de 35 % pour les PME (-37 milliards d'euros de coûts)¹⁰⁴. Mais les résultats peinent à se manifester.

Pour aller plus loin, il ne suffit pas de simplifier *a posteriori*, il faut produire moins de normes, ce qui suppose une révolution intellectuelle : pour y parvenir, il faut que l'administration fasse confiance aux citoyens,

99. Erwan Le Noan, « Les patrons nous sortiront-ils de l'enfer réglementaire français ? », *L'Opinion* - 20 avril 2025 [en ligne].

100. Commission européenne, *A simpler and faster Europe: Communication on implementation and simplification, 2024-2029*, rapport, 2025 [en ligne].

101. Louise Darbon, « Normes aberrantes, obligations inapplicables... Comment des entreprises contournent les règles de l'État, en toute légalité », *Le Figaro*, 15 avril 2024 [en ligne].

102. IMD – International Institute for Management Development, *World Competitiveness Yearbook 2024*, World Competitiveness Center, Lausanne, juin 2024 [en ligne].

103. « Améliorer la réglementation — Mieux légiférer : processus de législation de l'Union européenne », Commission européenne [en ligne].

104. « Simplification et mise en œuvre — Mieux légiférer : processus de législation de l'Union européenne », Commission européenne [en ligne].

qu'elle ne pose pas systématiquement le principe qu'ils vont tenter d'abuser d'elle et du droit. Il faut, en somme, sortir de la « société de défiance »¹⁰⁵.

L'UE comme la France doivent donc arrêter de vouloir tout réglementer. La dérégulation est notre deuxième priorité vitale.

Recommandation n°1 : Mettre en place un moratoire réglementaire sectoriel (dans le numérique, l'énergie, les biotech notamment) : pas de nouvelles normes avant que les précédentes n'aient été évaluées ;

Recommandation n°2 : Instaurer un principe de confiance dans l'élaboration des normes : évaluer systématiquement si l'objectif donné à une norme peut être atteint autrement que par la contrainte et privilégier les obligations de résultat plutôt que de moyen ;

Recommandation n°3 : Conduire une évaluation de la régulation dans les secteurs stratégiques (dans le numérique, l'énergie, les biotech notamment), à laquelle participeront les acteurs de ces secteurs afin d'évaluer le coût des normes, leur pertinence, et supprimer toutes les normes qui nuisent à la croissance.

4. Consolider

4.1. Marchés fragmentés, consolidation impossible

Les ambiguïtés européennes entre fragmentation de fait des marchés et unification voulue dans la théorie sont lourdes de conséquences en ce qu'elles constituent parfois des barrières infranchissables à l'émergence de champions industriels, alors que la concurrence internationale est en train de s'accélérer et s'intensifier.

Au total, aujourd'hui, les entreprises européennes se retrouvent face à des contradictions périlleuses : comme elles n'évoluent pas sur un vaste marché unique, elles ne peuvent croître que sur leurs marchés nationaux ; or atteindre une taille critique de dimension continentale (ou au moins couvrant plusieurs pays) leur est indispensable pour investir et exister sur les marchés internationaux. Elles sont donc tentées de consolider leurs marchés (la voie de la consolidation est réclamée par les opérateurs économiques dans de nombreux secteurs : télécoms, banque, etc.), mais les autorités de la concurrence s'y opposent, craignant les risques pour les consommateurs (ce qui est leur mission) et leur répondent que la seule option envisageable serait celle d'une expansion sur d'autres marchés, au sein d'un grand marché européen... qui n'existe pas.

105. Yann Algan, Pierre Cahuc, *La société de défiance – comment le modèle social français s'autodétruit*, CEPREMAP, Editions Rue d'Ulm/Presses de l'École normale supérieure, 2007.

L'UE continue ainsi de plaider pour une compétitivité continentale et des champions européens, envisageant ses régulations au niveau de la zone, alors que les réalités économiques ne correspondent pas à cette vision des marchés – souvent, là aussi, parce que les États membres ne le permettent pas.

4.2. Faciliter la constitution de champions compétitifs

La voie de la consolidation européenne a semblé connaître quelques frémissements récents : le débat se fait plus pressant sur l'impératif d'avoir des « champions » européens et – faute de marché unique – sur le fait que cette voie passe par des concentrations.

Plusieurs initiatives doivent être relevées : les rapports Draghi et Letta ont appelé à une forme de consolidation du marché au niveau européen, non des marchés nationaux ; Ursula von der Leyen a appelé à une « nouvelle approche de la politique de concurrence » qui devrait être « plus favorable aux entreprises qui se développent sur les marchés mondiaux »¹⁰⁶.

Certaines ambiguïtés résistent toutefois, qui ralentissent les projets, et les problématiques réelles sont souvent évitées. Le débat repose donc sur une question clé : l'UE doit-elle privilégier la création de grandes entreprises capables de rivaliser avec les géants mondiaux¹⁰⁷, même si cela réduit la concurrence interne¹⁰⁸ – et nuit aux consommateurs, notamment à travers des hausses de prix¹⁰⁹ ? Si une partie des praticiens¹¹⁰ et des entreprises plaident en ce sens, la voie n'est pas sans susciter de vives oppositions¹¹¹.

En attendant, les entreprises européennes sont au cœur de la tempête... De même la France doit agir sans attendre, à son propre niveau.

Recommandation n°1 : Instaurer un principe de compétitivité dans l'adoption des régulations nationales : toute proposition de régulation nationale française devra être accompagnée de son évaluation sur la croissance ;

106. Marko Botta, « The Trends and Cases That Will Define European Antitrust in 2025 », *ProMarket*, 14 janvier 2025 [en ligne].

107. Javier Espinoza, « The quest to create European corporate champions », *Financial Times*, 22 janvier 2025 [en ligne].

108. *Ibid.*

109. Arnaud Montebourg assumait ce sujet lorsqu'il était ministre : « Depuis trente ans, les consommateurs font la loi en Europe et le résultat est un désastre [...] . Moi, je défends les producteurs », Jean-Jacques Mevel, « Montebourg à l'assaut de l'Europe "libérale" », *Le Figaro*, 10 décembre 2012 [en ligne].

110. Cristina Caffarra, « Antitrust and the Political Economy: Part 1 », *VoxEU.org* [Centre for Economic Policy Research], 5 janvier 2024 [en ligne].

111. Max von Thun, « Competition, Not Consolidation, Is the Key to a Resilient and Innovative Europe », *ProMarket*, 5 juin 2024 [en ligne] ; voir aussi Sara Calligaris, Chiara Criscuolo, Josh de Lyon, Andrea Greppi & Oliviero Pallanch, « New Approaches to Measure (Increasing) Concentration in Europe », *VoxEU.org*, 26 janvier 2025 [en ligne] ; voir aussi Fiona M. Scott Morton, *The Three Pillars of Effective European Union Competition Policy*, Bruegel Policy Brief 19/24, Bruegel, 10 septembre 2024 [en ligne].

Recommandation n°2 : Conduire une évaluation coût/bénéfice du contrôle des concentrations et envisager de l'appliquer aux plus grosses opérations ;

Recommandation n°3 : Favoriser la convergence des marchés de capitaux.

III. CONCLUSION : RÉFORME FRANÇAISE

La France doit cesser de rejeter ses responsabilités sur Bruxelles et de projeter ses espoirs sur le niveau européen : elle doit ses faiblesses d'abord à ses défaillances (notamment de gouvernance et de gouvernement), elle devra ses solutions d'abord à sa performance.

L'Europe, également, ne peut prétendre à la puissance politique si elle n'est pas en mesure de s'affirmer économiquement. Or, les indicateurs ne sont clairement pas très bien orientés.

Le constat pourrait être fait que l'environnement international est devenu plus incertain, plus périlleux, plus concurrentiel et que cela justifie dès lors d'accroître la compétitivité du Vieux Continent. C'est vrai. Mais ce n'est qu'une partie de la justification car, dans une économie moderne, il est de toute façon impératif de maintenir en permanence une capacité d'innovation et une souplesse de résilience.

La compétitivité normative est une façon d'y parvenir. La régulation doit être mise au service de la croissance : des arbitrages délicats vont devoir être faits, qui susciteront des réactions sociales douloureuses.

Les décideurs politiques semblent frileux – en partie, peut-être, parce qu'ils ne savent pas comment préserver le modèle européen de protection sociale des citoyens, particulièrement dans des temps troublés, tout en faisant évoluer le modèle économique. Au mieux cela révèle-t-il un déficit de réflexion.

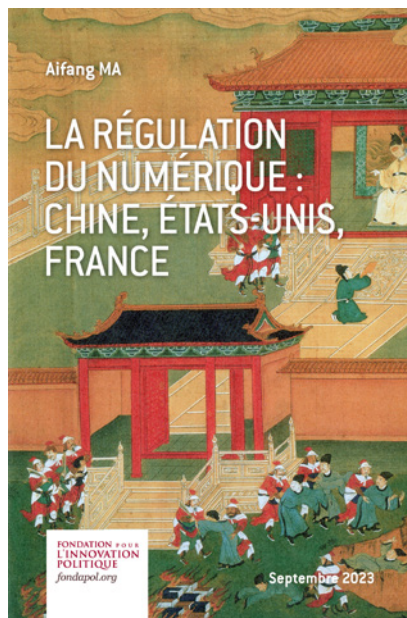
La société doit agir. Il lui appartient de faciliter le « sursaut »¹¹². Aux entreprises, il revient d'objectiver les contraintes que la régulation fait peser sur elles et le coût que cela emporte pour l'économie dans son ensemble. Les plaidoyers *pro domo* ne suffisent pas à convaincre. La patience polie non plus. Elles doivent mieux se saisir du sujet car, comme cette étude a tenté de le montrer, la régulation n'est pas qu'un sujet connexe, secondaire, technique : c'est un outil stratégique de croissance.

112. Michel Camdessus, *Le sursaut. Vers une nouvelle croissance pour la France*, rapport, Vie publique, 2004 [en ligne].

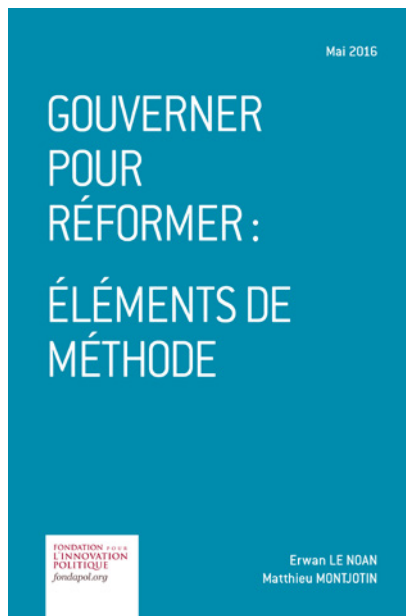
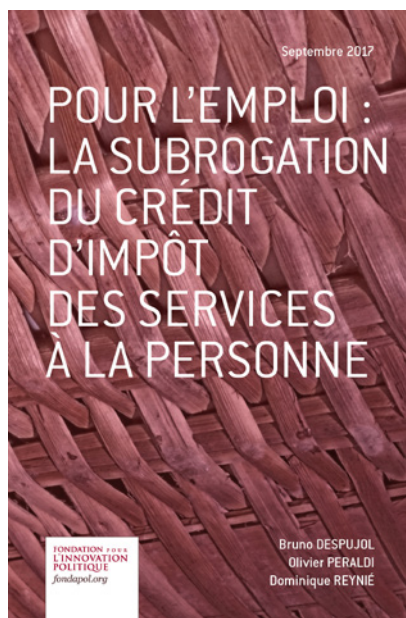
Recommandation finale n°1 : La Commission et la France devraient remettre la performance économique et la compétitivité au cœur des politiques nationales et du projet européen, seule priorité valable pour la décennie ;

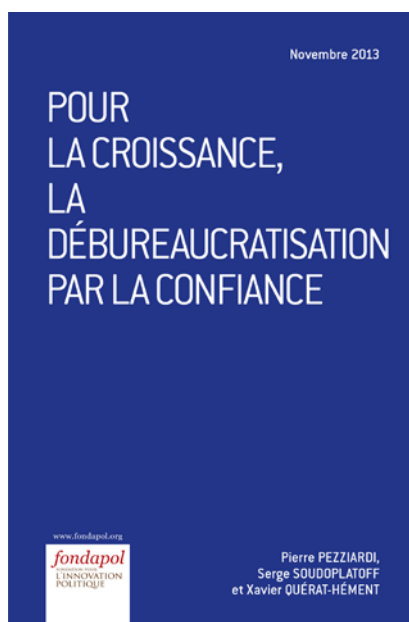
Recommandation finale n°2 : La Commission et la France devraient se donner pour objectifs une simplification du droit et la dérégulation d'ici 5 ans.

Recommandation finale n°3 : Les entreprises devraient déployer des moyens (think tanks, recherche académique, médias numériques, etc.) pour diffuser la connaissance des enjeux économiques et promouvoir les solutions en faveur de leur compétitivité.









NOS PUBLICATIONS

Ce que l'ontario nous apprend sur la pratique de l'« aide médicale à mourir » et l'urgence de sa refonte

Trudo Lemmens, février 2026, 27 pages

Enjeux juridiques d'une légalisation d'un « droit à l'aide à mourir »

Aline Cheynet de Beaupré, Laurent Frémont et Didier Guérin, février 2026, 30 pages

Les Français n'approuvent pas la proposition de loi visant à légaliser l'euthanasie et le suicide assisté

Dominique Reynié, janvier 2026, 88 pages

Contre la bureaucratie, la compétence du peuple

Robin Rivaton, décembre 2025, 36 pages

Vers un système de retraite mixte répartition - capitalisation quelques modalités concrètes de transition

Bertrand Martinot, Renan Muret et Philippe Gravier, novembre 2025, 42 pages

Sahara occidental : la théorie de l'infraction marocaine en question

Dominique Bocquet avec Sâ Benjamin Traoré, novembre 2025, 69 pages

Va-t-on légaliser la mort provoquée ?

La psychiatrie face au risque de l'euthanasie et du suicide assisté

Dr Françoise Chastang et Dr Cécile Omnès, octobre 2025, 30 pages

Va-t-on légaliser la mort provoquée ?

Le handicap face au risque de l'euthanasie et du suicide assisté

Agathe Barrois et Aline Cheynet de Beaupré, octobre 2025, 32 pages

Va-t-on légaliser la mort provoquée ?

La gériatrie face au risque de l'euthanasie et du suicide assisté

Pr Claude Jeandel et Dr Jean-Marie Gomas, octobre 2025, 36 pages

Le parlement enquête, le droit vacille

Pour une clarification du cadre juridique des commissions parlementaires

Jean-Jacques Urvoas, octobre 2025, 38 pages

Intelligence artificielle. Enjeux économiques et financiers d'une percée technologique

Françoise Drumetz et Christian Pfister, septembre 2025, 52 pages

La sécurité de la Pologne au ^{xxi} siècle : défis, stratégies et perspectives

Kinga Torbicka, septembre 2025, 45 pages

Contre l'écologisme réglementaire, bureaucratique et décroissant, l'aspiration à une écologie positive

Dominique Reynié, août 2025, 13 pages

Iran : une société sécularisée, diverse et dissidente

Pooyan Tamimi Arab et Ammar Maleki, juillet 2025, 38 pages

Le défi de la natalité. Une enquête d'opinion franco-italienne

Fondapol et Fondazione Magna Carta, juin 2025, 38 pages

L'immigration afghane en France. Un événement de grande ampleur

Didier Leschi, juin 2025, 35 pages

Combattre l'islamisme sur le terrain. Témoignage d'un préfet de la République

Alexandre Brugère, mai 2025, 29 pages

Les gauches antisémites (1) La détermination totalitaire, 39 pages,

(2) De Proudhon à la révolution bolchevique, 39 pages,

Bernard Bruneteau et Stéphane courtois, juin 2025

Le mythe de la France raciste, (1) Le racialisme, histoire d'un échec, 39 pages,

(2) De l'échec du racialisme à la naissance du mythe, 41 pages,

Vincent Tournier, avril 2025

Le détournement populiste du courant libertarien, (1) Des origines de l'anarcho-capitalisme au populisme de droite, 56 pages, **(2) Le populisme paléo-libertarien de Javier Milei**, 53 pages, Jérôme Perrier, avril 2025

L'IA au service de la sécurité

Benoît Fayet, Bruno Maillot et Mathieu Zagrodzki, mars 2025, 29 pages

Retraites : optimiser les dépenses, introduire une part de capitalisation

Bertrand Martinot, mars 2025, 38 pages

Contribution à la mission flash de clarification du financement des retraites

Jean-Pascal Beaufret, février 2025, 53 pages

Union européenne : l'étouffoir de l'écologisme bureaucratique

Emmanuel Bloch, février 2025, 37 pages

Les non-dits économiques et sociaux du débat sur la fin de vie

Yves-Marie Doublet et Pascale Favre, janvier 2025, 28 pages

Pourquoi donner

Claire-Marie Morinière avec Wakil Belhaddad et Claude Birman, janvier 2025, 41 pages

L'histoire des think tanks

Simon Amat, janvier 2025, 33 pages

Équilibres et mérites de la loi qui encadre la liberté d'expression en France

Basile Ader, janvier 2025, 26 pages

Jeux vidéo : violence et addiction ?

Loïse Lyonnet et Michaël Stora, décembre 2024, 33 pages

L'utérus artificiel et la reproduction humaine

Élisabeth de Castex, décembre 2024, 42 pages

Pour une renaissance de la politique familiale : liberté, lisibilité et pérennité

Gérard-François Dumont, décembre 2024, 41 pages

L'industrie automobile européenne en 2035

Marc Alochet et Jean-Pierre Corniou, décembre 2024, 46 pages

Fondapol. Des Idées pour la Cité. L'aventure d'un think tank

Sous la direction de Dominique Reynié, éditions du Cerf, novembre 2024, 304 pages

L'inévitable conflit entre islamisme et progressisme aux États-Unis

Martha Lee, novembre 2024, 45 pages

Structure économique et sociale des territoires et vote populiste en France

Guillaume Bazot, novembre 2024, 58 pages

La capitalisation : un moyen de sortir par le haut de la crise des retraites ?

Bertrand Martinot, novembre 2024, 46 pages

Le FPÖ au défi de l'Europe : radicalité idéologique et contrainte électorale en Autriche

Patrick Moreau, octobre 2024, 39 pages

L'AfD : l'extrême droite allemande dans l'impasse

Patrick Moreau, octobre 2024, 66 pages

Radiographie de l'antisémitisme en France - édition 2024

AJC Paris et Fondapol, octobre 2024, 48 pages

Les attentats islamistes dans le monde 1979-2024

Fondapol, octobre 2024, 92 pages

Législatives 2024 : le grand désarroi des Français

Anne Flambert, Nicola Gaddoni, Mélodie Jourdain et Dominique Reynié, juin 2024, 36 pages

Les Européens abandonnés au populisme

Dominique Reynié, mai 2024, 80 pages

Victoire populiste aux Pays-Bas : spécificité nationale ou paradigme européen ?

Christophe de Voogd, avril 2024, 40 pages

Les pogroms en Palestine avant la création de l'État d'Israël (1830-1948)

Georges Bensoussan, avril 2024, 37 pages

Le vote des Européens. Vingt-trois ans d'élections nationales en Europe

Corinne Deloy, Préface de Dominique Reynié, éditions du Cerf, avril 2024, 460 pages

Les étrangers extra-européens et le logement social en France

Michel Aubouin, avril 2024, 36 pages

Les mots de la fin de vie : ne pas occulter les termes du débat

Pascale Favre, mars 2024, 30 pages

Suicide assisté, euthanasie : le choix de la rupture et l'illusion d'un progrès

Yves-Marie Doublet, mars 2024, 35 pages

L'Europa e la Sovranità. Riflessioni italo-francesi (1897-2023)

Sous la direction de Maria Elena Cavallaro, Gaetano Quagliariello et Dominique Reynié, éditions Rubbettino, avril 2024, 332 pages

L'Europe et la Souveraineté. Approches franco-italiennes 1897-2023

Sous la direction de Maria Elena Cavallaro, Gaetano Quagliariello et Dominique Reynié, éditions Plein Jour, mars 2024, 516 pages

Fratelli d'Italia : héritage néofasciste, populisme et conservatisme

Marco Tarchi, février 2024, 41 pages

**L'émergence d'une gauche conservatrice en Allemagne :
l'alliance Sahra Wagenknecht pour la raison et la justice (BSW)**

Patrick Moreau, janvier 2024, 41 pages

Mouvements protestataires : le retour de la violence

Eddy Fougier, novembre 2023, 38 pages

La réforme Affelnet à Paris : un voyage au pays où 15 = 20

Marion Oury, octobre 2023, 48 pages

Le jumeau numérique en santé

Serge Soudoplatoff, septembre 2023, 34 pages

La régulation du numérique : Chine, États-Unis, France

Aifang Ma, septembre 2023, 44 pages

L'industrie française du jeu vidéo. De la French Touch à la French Pride

Loïse Lyonnet et Pierre Poinssignon, juillet 2023, 40 pages

La défiance vue par le prisme du médiateur de l'assurance

Arnaud Chneiweiss, juillet 2023, 26 pages

L'Europe et notre souveraineté. L'Europe est nécessaire, la France aussi

Édouard Balladur, juin 2023, 18 pages

L'enseignement supérieur privé en France

Laurent Batsch, juin 2023, 57 pages

Complexité. Critique d'une idéologie contemporaine

Sophie Chassat, juin 2023, 40 pages

Politique migratoire : que faire de l'accord franco-algérien de 1968 ?

Xavier Driencourt, mai 2023, 29 pages

De la transition écologique à l'écologie administrée, une dérive politique

David Lisnard et Frédéric Masquelier, mai 2023, 30 pages

Pour un nouvel ordre énergétique européen

Cécile Maisonneuve, avril 2023, 56 pages

Le XXI^e siècle du christianisme - édition de poche

Dominique Reynié (dir.), éditions du Cerf, mars 2023, 378 pages

Élections, médias et réseaux sociaux : un espace public en décomposition

Victor Delage, Dominique Reynié, Mathilde Tchounikine, mars 2023, 32 pages

Souveraineté, maîtrise industrielle et transition énergétique, (1) Les conditions de réussite du programme nucléaire français de 1945 à 1975, 44 pages, (2) Transition énergétique, géopolitique et industrie : quel rôle pour l'État ?, 48 pages,

Jean-Paul Bouttes, mars 2023

Immigration : comment font les États européens

Fondapol, mars 2023, 46 pages

La politique danoise d'immigration : une fermeture consensuelle

Fondapol, janvier 2023, 57 pages

Maghreb : l'impact de l'islam sur l'évolution sociale et politique

Razika Adnani, décembre 2022, 36 pages

Italie 2022 : populismes et droitisation

Anna Bonalume, octobre 2022, 60 pages

Quel avenir pour la dissuasion nucléaire ?

Bruno Tertrais, octobre 2022, 39 pages

Mutations politiques et majorité de gouvernement dans une France à droite

Sous la direction de Dominique Reynié, septembre 2022, 64 pages

Paiements, monnaie et finance à l'ère numérique, (1) État des lieux et perspectives à court-moyen terme, 47 pages, (2) Les questions à long terme, 34 pages,

Christian Pfister, juillet 2022

La montée en puissance de l'islamisme woke dans le monde occidental

Lorenzo Vidino, juin 2022, 29 pages

2022, présidentielle de crises

Sous la direction de Dominique Reynié, avril 2022, 80 pages

Les déchets nucléaires : une approche globale, (1) Déchet et déchets nucléaires : durée de vie et dangers potentiels, 49 pages, (2) Les solutions pour maîtriser le risque effectif, 42 pages, (3) L'enjeu des générations futures, 41 pages, (4) La gestion des déchets : rôle et compétence de l'État en démocratie, 49 pages,

Jean-Paul Bouttes, janvier 2022

Radiographie de l'antisémitisme en France – édition 2022

AJC Paris et Fondapol, janvier 2022, 38 pages

Prestataires de santé à domicile : les entreprises au service du virage ambulatoire

Alice Bouleau et Nicolas Bouzou, janvier 2022, 34 pages

Libertés : l'épreuve du siècle

Sous la direction de Dominique Reynié, janvier 2022, 96 pages

Enquête réalisée en partenariat avec l'International Republican Institute, la Community of Democracies, la Konrad-Adenauer-Stiftung, Genron NPO, la Fundación Nuevas Generaciones et República do Amanhã

Élections départementales et régionales 2021 : une analyse cartographique

Céline Colange, Sylvain Manternach, décembre 2021, 76 pages

Défendre l'autonomie du savoir

Nathalie Heinrich, novembre 2021, 32 pages

Rapport pour l'Assemblée nationale. Mission d'information visant à identifier les ressorts de l'abstention et les mesures permettant de renforcer la participation électorale

Fondapol, novembre 2021, 82 pages

Parti et Démocratie

Piero Ignazi, aux éditions Calmann-Lévy, avec le concours de la Fondapol et de Terra Nova, octobre 2021, 504 pages

Commerce illicite de cigarettes, volet II.**Identifier les parties prenantes, les effets de réseaux et les enjeux financiers**

Mathieu Zagrodzki, Romain Maneveau et Arthur Persais, octobre 2021, 32 pages

Complémentaires santé : moteur de l'innovation sanitaire

Nicolas Bouzou et Guillaume Moukala Same, octobre 2021, 47 pages

Les décroissants en France. Un essai de typologie

Eddy Fougier, septembre 2021, 31 pages

Les attentats islamistes dans le monde, 1979-2021

Fondapol, septembre 2021, 84 pages

Les primaires électorales et les systèmes de départage des candidats à l'élection présidentielle

Laurence Morel et Pascal Perrineau, août 2021, 51 pages

L'idéologie woke, (1) Anatomie du wokisme, 34 pages, (2) Face au wokisme, 32 pages,

Pierre Valentin, juillet 2021

Protestation électorale en 2021 ?

Données issues du 1^{er} tour des élections régionales

Abdellah Bouhend, Victor Delage, Anne Flambert, Élisabeth Grandjean, Katherine Hamilton, Léo Major, Dominique Reynié, juin 2021, 40 pages

La conversion des Européens aux valeurs de droite

Victor Delage, mai 2021, 40 pages

Les coûts de la transition écologique

Guillaume Bazot, mai 2021, 37 pages

Le XXI^e siècle du christianisme

Dominique Reynié (dir.), éditions du Cerf, mai 2021, 376 pages

Les protestants en France, une minorité active

Jean-Paul Willaime, avril 2021, 34 pages

L'agriculture bio et l'environnement

Bernard Le Buanec, mars 2021, 27 pages

Devrions-nous manger bio ?

Léon Guéguen, mars 2021, 36 pages

Quel avenir pour l'agriculture et l'alimentation bio ?

Gil Kressmann, mars 2021, 48 pages

Pauvreté dans le monde : une baisse menacée par la crise sanitaire

Julien Damon, février 2021, 33 pages

Reconquérir la biodiversité, mais laquelle ?

Christian Lévêque, février 2021, 37 pages

Énergie nucléaire : la nouvelle donne internationale

Marco Baroni, février 2021, 66 pages

Souveraineté économique : entre ambitions et réalités

Emmanuel Combe et Sarah Guillou, janvier 2021, 66 pages

Relocaliser en décarbonant grâce à l'énergie nucléaire

Valérie Faudon, janvier 2021, 36 pages

Après le Covid-19, le transport aérien en Europe : le temps de la décision

Emmanuel Combe et Didier Bréchemier, décembre 2020, 40 pages

Avant le Covid-19, le transport aérien en Europe : un secteur déjà fragilisé

Emmanuel Combe et Didier Bréchemier, décembre 2020, 35 pages

Glyphosate, le bon grain et l'ivraie

Marcel Kuntz, novembre 2020, 45 pages

Covid-19 : la réponse des plateformes en ligne face à l'ultradroite

Maygane Janin et Flora Deverell, novembre 2020, 42 pages

Relocalisations : laisser les entreprises décider et protéger leur actionnariat

Frédéric Gonand, septembre 2020, 37 pages

Europe : la transition bas carbone, un bon usage de la souveraineté

Patrice Geoffron, septembre 2020, 35 pages

Relocaliser en France avec l'Europe

Yves Bertoncini, septembre 2020, 40 pages

Relocaliser la production après la pandémie ?

Paul-Adrien Hyppolite, septembre 2020, 46 pages

Qui paie ses dettes s'enrichit

Christian Pfister et Natacha Valla, septembre 2020, 37 pages

Les assureurs face au défi climatique

Arnaud Chneiweiss et José Bardaji, août 2020, 33 pages

Changements de paradigme

Josef Konvitz, juillet 2020, 20 pages

Hongkong : la seconde rétrocession

Jean-Pierre Cabestan et Laurence Daziano, juillet 2020, 62 pages

Tsunami dans un verre d'eau

Regard sur le vote Europe Écologie-Les Verts aux élections municipales de 2014 et de 2020 dans 41 villes de plus de 100 000 habitants

Sous la direction de Dominique Reynié, juillet 2020, 44 pages

Covid-19 - États-Unis, Chine, Russie, les grandes puissances inquiètent l'opinion

Victor Delage, juin 2020, 16 pages

De la distanciation sociale à la distanciation intime

Anne Muxel, juin 2020, 24 pages

Covid-19 : Cartographie des émotions en France

Madeleine Hamel, mai 2020, 24 pages

Ne gaspillons pas une crise

Josef Konvitz, avril 2020, 23 pages

Retraites : leçons des réformes suédoises

Kristoffer Lundberg, avril 2020, 37 pages

Retraites : leçons des réformes belges

Frank Vandenbroucke, février 2020, 40 pages

Les biotechnologies en Chine : un état des lieux

Aifang Ma, février 2020, 44 pages

Radiographie de l'antisémitisme en France

AJC Paris et Fondapol, janvier 2020, 32 pages

OGM et produits d'édition du génome : enjeux réglementaires et géopolitiques

Catherine Regnault-Roger, janvier 2020, 35 pages

Des outils de modification du génome au service de la santé humaine et animale

Catherine Regnault-Roger, janvier 2020, 32 pages

Des plantes biotech au service de la santé du végétal et de l'environnement

Catherine Regnault-Roger, janvier 2020, 32 pages

Le soldat augmenté : regards croisés sur l'augmentation des performances du soldat

CREC Saint-Cyr et Fondapol, décembre 2019, 128 pages

L'Europe face aux nationalismes économiques américain et chinois, (1) Politique de concurrence et industrie européenne, 36 pages, (2) Les pratiques anticoncurrentielles étrangères, 40 pages,

(3) Défendre l'économie européenne par la politique commerciale, 52 pages,

Emmanuel Combe, Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2019

Les attentats islamistes dans le monde, 1979-2019

Fondapol, novembre 2019, 80 pages

Vers des prix personnalisés à l'heure du numérique ?

Emmanuel Combe, octobre 2019, 46 pages

La Cour européenne des droits de l'homme, protectrice critiquée des « libertés invisibles »

Jean-Luc Sauron, octobre 2019, 48 pages

1939, l'alliance soviéto-nazie : aux origines de la fracture européenne

Stéphane Courtois, septembre 2019, 51 pages

Saxe et Brandebourg. Percée de l'AfD aux élections régionales du 1^{er} septembre 2019

Patrick Moreau, septembre 2019, 26 pages

Campements de migrants sans-abri : Comparaisons européennes et recommandations

Julien Damon, septembre 2019, 44 pages

Vox, la fin de l'exception espagnole

Astrid Barrio, août 2019, 36 pages

Élections européennes 2019. Le poids des électors comparé au poids électoral des groupes parlementaires

Raphaël Grelon et Guillemette Lano. Avec le concours de Victor Delage et Dominique Reynié, juillet 2019, 22 pages

Allô maman bobo, (1) l'électorat urbain, de la gentrification au désenchantement, 44 pages, (2) l'électorat urbain, de la gentrification au désenchantement, 40 pages,

Nelly Garnier, juillet 2019

L'affaire Séralini. L'impasse d'une science militante

Marcel Kuntz, juin 2019, 35 pages

Démocraties sous tension

Sous la direction de Dominique Reynié, mai 2019,

volume I, Les enjeux, 156 pages ; **volume II**, Les pays, 120 pages

Enquête réalisée en partenariat avec l'International Republican Institute

La longue gouvernance de Poutine

Michel Eltchaninoff, mai 2019, 31 pages

Politique du handicap : pour une société inclusive

Sophie Cluzel, avril 2019, 23 pages

Ferroviaire : ouverture à la concurrence, une chance pour la SNCF

David Valence et François Bouchard, mars 2019, 42 pages

Un an de populisme italien

Alberto Toscano, mars 2019, 33 pages

Une mosquée mixte pour un islam spirituel et progressiste

Eva Janadin et Anne-Sophie Monsinay, février 2019, 46 pages

Une civilisation électrique, (1) Un siècle de transformations, 32 pages,

(2) Vers le réenchantement, 34 pages,

Alain Beltran et Patrice Carré, février 2019

Prix de l'électricité : entre marché, régulation et subvention

Jacques Percebois, février 2019, 42 pages

Vers une société post-carbone

Patrice Geoffron, février 2019, 36 pages

Énergie-climat en Europe : pour une excellence écologique

Emmanuel Tuchscherer, février 2019, 26 pages

La contestation animaliste radicale

Eddy Fougier, janvier 2019, 35 pages

Le numérique au secours de la santé

Serge Soudoplatoff, janvier 2019, 38 pages

Le nouveau pouvoir français et la coopération franco-japonaise

Fondapol, décembre 2018, 204 pages

Les apports du christianisme à l'unité de l'Europe

Jean-Dominique Durand, décembre 2018, 29 pages

La crise orthodoxe, (1) Les fondations, des origines aux XIX^e siècle, 28 pages,

(2) Les convulsions, du XIX^e siècle à nos jours, 31 pages,

Jean-François Colosimo, décembre 2018

La France et les chrétiens d'Orient, dernière chance

Jean-François Colosimo, décembre 2018, 33 pages

Le christianisme et la modernité européenne, (1) Récuser le déni, 30 pages,

(2) Comprendre le retour de l'institution religieuse, 30 pages,

Philippe Portier et Jean-Paul Willaime, décembre 2018

Commerce illicite de cigarettes : les cas de Barbès-La Chapelle, Saint-Denis et Aubervilliers-Quatre-Chemins

Mathieu Zagrodzki, Romain Maneveau et Arthur Persais, novembre 2018, 64 pages

L'avenir de l'hydroélectricité

Jean-Pierre Corniou, novembre 2018, 41 pages

Retraites : Leçons des réformes italiennes

Michel Martone, novembre 2018, 33 pages

Les géants du numérique, (1) Magnats de la finance, 56 pages,

(2) Un frein à l'innovation ?, 77 pages,

Paul-Adrien Hyppolite, et Antoine Michon, novembre 2018

L'intelligence artificielle en Chine : un état des lieux

Aifang Ma, novembre 2018, 40 pages

Alternative für Deutschland : établissement électoral

Patrick Moreau, octobre 2018, 49 pages

Les Français jugent leur système de retraite

Fondapol, octobre 2018, 28 pages

Migrations : la France singulière

Didier Leschi, octobre 2018, 34 pages

Les Français face à la crise démocratique : Immigration, populisme, Trump, Europe...

AJC Europe et Fondapol, septembre 2018, 72 pages

La révision constitutionnelle de 2008 : un premier bilan

Préface d'Édouard Balladur et de Jack Lang

Hugues Hourdin, octobre 2018, 28 pages

Les « Démocrates de Suède » : un vote anti-immigration

Johan Martinsson, septembre 2018, 41 pages

Les Suédois et l'immigration, (1) Fin de l'homogénéité, 35 pages, (2) Fin du consensus ?,

33 pages, Tino Sanandaji, septembre 2018

Éthiques de l'immigration

Jean-Philippe Vincent, juin 2018, 35 pages

Les addictions chez les jeunes (14-24 ans)

Fondapol, juin 2018, 56 pages

Enquête réalisée en partenariat avec la Fondation Gabriel Péri et le Fonds Actions Addictions

Villes et voitures : pour une réconciliation

Jean Coldefy, juin 2018, 40 pages

France : combattre la pauvreté des enfants

Julien Damon, mai 2018, 32 pages

Que pèsent les syndicats ?

Dominique Andolfatto, avril 2018, 40 pages

L'élan de la francophonie, (1) Une communauté de langue et de destin, 28 pages,

(2) Pour une ambition française, 28 pages,

Benjamin Boutin, mars 2018

L'Italie aux urnes

Sofia Ventura, février 2018, 29 pages

L'intelligence artificielle : l'expertise partout accessible à tous

Serge Soudoplatoff, février 2018, 40 pages

L'innovation à l'ère du bien commun

Benjamin Boscher, Xavier Pavie, février 2018, 44 pages

Libérer l'islam de l'islamisme

Mohamed Louizi, janvier 2018, 64 pages

Gouverner le religieux dans un état laïc

Thierry Rambaud, janvier 2018, 36 pages

Une « norme intelligente » au service de la réforme

Victor Fabre, Mathieu Kohmann, Mathieu Luinaud, décembre 2017, 28 pages

Autriche : virage à droite

Patrick Moreau, novembre 2017, 32 pages

Pour repenser le bac, réformons le lycée et l'apprentissage

Faïçal Hafied, novembre 2017, 55 pages

Où va la démocratie ?

Sous la direction de Dominique Reynié, Plon, octobre 2017, 320 pages

Violence antisémite en Europe 2005-2015

Johannes Due Enstad, septembre 2017, 31 pages

Pour l'emploi : la subrogation du crédit d'impôt des services à la personne

Bruno Despujol, Olivier Peraldi et Dominique Reynié, septembre 2017, 33 pages

Marché du travail : pour la réforme !

Faïçal Hafied, juillet 2017, 45 pages

Le fact-checking : une réponse à la crise de l'information et de la démocratie

Farid Gueham, juillet 2017, 49 pages

Notre-Dame- des-Landes : l'État, le droit et la démocratie empêchés

Bruno Hug de Larauze, mai 2017, 37 pages

France : les juifs vus par les musulmans. Entre stéréotypes et méconnaissances

Mehdi Ghouirgate, Iannis Roder et Dominique Schnapper, mai 2017, 38 pages

Dette publique : la mesurer, la réduire

Jean-Marc Daniel, avril 2017, 33 pages

Parfaire le paritarisme par l'indépendance financière

Julien Damon, avril 2017, 36 pages

Former, de plus en plus, de mieux en mieux. L'enjeu de la formation professionnelle

Olivier Faron, avril 2017, 31 pages

Les troubles du monde, l'islamisme et sa récupération populiste :

l'Europe démocratique menacée

Pierre-Adrien Hanania, AJC, Fondapol, mars 2017, 44 pages

Porno addiction : nouvel enjeu de société

David Reynié, mars 2017, 34 pages

Calais, miroir français de la crise migratoire européenne, (1), 38 pages, (2), 52 pages,

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2017

L'actif épargne logement

Pierre-François Gouiffès, février 2017, 31 pages

Réformer : quel discours pour convaincre ?

Christophe de Voogd, février 2017, 37 pages

De l'assurance maladie à l'assurance santé

Patrick Negaret, février 2017, 34 pages

Hôpital : libérer l'innovation

Christophe Marques et Nicolas Bouzou, février 2017, 30 pages

Le Front national face à l'obstacle du second tour

Jérôme Jaffré, février 2017, 33 pages

La République des entrepreneurs

Vincent Lorphelin, janvier 2017, 37 pages

Des startups d'État à l'État plateforme

Pierre Pezziardi et Henri Verdier, janvier 2017, 36 pages

Vers la souveraineté numérique

Farid Gueham, janvier 2017, 31 pages

Repenser notre politique commerciale

Laurence Daziano, janvier 2017, 35 pages

Mesures de la pauvreté, mesures contre la pauvreté

Julien Damon, décembre 2016, 25 pages

L'Autriche des populistes

Patrick Moreau, novembre 2016, 59 pages

L'Europe face aux défis du pétro-solaire

Albert Bressand, novembre 2016, 34 pages

Le Front national en campagnes. Les agriculteurs et le vote FN

Eddy Fougier et Jérôme Fourquet, octobre 2016, 36 pages

Le nouveau monde de l'automobile, (1) L'impasse du moteur à explosion, 34 pages,

(2) Les promesses de la mobilité électrique, 48 pages,

Jean-Pierre Corniou, octobre 2016

L'individu contre l'étatisme. Actualité de la pensée libérale française (XX^e siècle)

Jérôme Perrier, septembre 2016, 39 pages

L'individu contre l'étatisme. Actualité de la pensée libérale française (XIX^e siècle)

Jérôme Perrier, septembre 2016, 39 pages

Refonder l'audiovisuel public

Olivier Babeau, septembre 2016, 31 pages

La concurrence au défi du numérique

Charles-Antoine Schwerer, juillet 2016, 27 pages

Portrait des musulmans d'Europe : unité dans la diversité

Vincent Tournier, juin 2016, 51 pages

Portrait des musulmans de France : une communauté plurielle

Nadia Henni-Moulaï, juin 2016, 33 pages

La blockchain, ou la confiance distribuée

Yves Caseau et Serge Soudoplatoff, juin 2016, 35 pages

La gauche radicale : liens, lieux et luttes (2012-2017)

Sylvain Boulouque, mai 2016, 41 pages

Gouverner pour réformer : éléments de méthode

Erwan Le Noan et Matthieu Montjotin, mai 2016, 54 pages

Les zadistes, (1) Un nouvel anticapitalisme, 29 pages, (2) La tentation de la violence, 29 pages,

Eddy Fougier, avril 2016

Régionales, (1) Vote FN et attentats, 45 pages, (2) Les partis, contesté mais pas concurrencés, 39 pages,

Jérôme Fourquet et Sylvain Mantemach, mars 2016

Un droit pour l'innovation et la croissance

Sophie Vermeille, Mathieu Kohmann et Mathieu Luinaud, février 2016, 38 pages

Le lobbying : outil démocratique

Anthony Escurat, février 2016, 32 pages

Valeurs d'islam

Dominique Reynié (dir.), préface par le cheikh Khaled Bentounès, PUF, janvier 2016, 432 pages

Chiïtes et sunnites : paix impossible ?

Mathieu Terrier, janvier 2016, 29 pages

Projet d'entreprise : renouveler le capitalisme

Daniel Hurstel, décembre 2015, 29 pages

Le mutualisme : répondre aux défis assurantiels

Arnaud Chneiweiss et Stéphane Tisserand, novembre 2015, 32 pages

La noopolitique : le pouvoir de la connaissance

Idriss J. Aberkane, novembre 2015, 40 pages

Good COP21, Bad COP21, (1) Le Kant européen et le Machiavel chinois, 34 pages,

(2) Une réflexion à contre-courant, 35 pages,

Albert Bressand, octobre 2015

PME : nouveaux modes de financement

Mohamed Abdesslam et Benjamin Le Pendeven, octobre 2015, 30 pages

Vive l'automobilisme !, (1) Les conditions d'une mobilité conviviale, 27 pages,

(2) Pourquoi il faut défendre la route, 32 pages,

Mathieu Flonneau et Jean-Pierre Orfeuil, octobre 2015

Crise de la conscience arabo-musulmane

Malik Bezouh, septembre 2015, 25 pages

Départementales de mars 2015, (1) Le contexte, 30 pages, (2) Le premier tour, 43 pages,

(3) Le second tour, 41 pages,

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, août 2015

Enseignement supérieur : les limites de la « mastérisation »

Julien Gonzalez, juillet 2015, 33 pages

Politique économique : l'enjeu franco-allemand

Wolfgang Glomb et Henry d'Arcole, juin 2015, 22 pages

Les lois de la primaire. Celles d'hier, celles de demain

François Bazin, juin 2015, 35 pages

Économie de la connaissance

Idriss J. Aberkane, mai 2015, 40 pages

Lutter contre les vols et cambriolages : une approche économique

Emmanuel Combe et Sébastien Daziano, mai 2015, 44 pages

Unir pour agir : un programme pour la croissance

Alain Madelin, mai 2015, 42 pages

Nouvelle entreprise et valeur humaine

Francis Mer, avril 2015, 21 pages

Les transports et le financement de la mobilité

Yves Crozet, avril 2015, 23 pages

Numérique et mobilité : impacts et synergies

Jean Coldefy, avril 2015, 24 pages

Islam et démocratie : face à la modernité

Mohamed Beddy Ebnou, mars 2015, 27 pages

Islam et démocratie : les fondements

Ahmad Al-Raysuni, mars 2015, 27 pages

Les femmes et l'islam : une vision réformiste

Asma Lamrabet, mars 2015, 36 pages

Éducation et islam

Mustapha Cherif, mars 2015, 34 pages

Que nous disent les élections législatives partielles depuis 2012 ?

Dominique Reynié, février 2015, 4 pages

L'islam et les valeurs de la République

Saad Khiari, février 2015, 34 pages

Islam et contrat social

Philippe Moulinet, février 2015, 29 pages

Le soufisme : spiritualité et citoyenneté

Bariza Khiari, février 2015, 46 pages

L'humanisme et l'humanité en islam

Ahmed Bouyerdene, février 2015, 46 pages

Éradiquer l'hépatite C en France : quelles stratégies publiques ?

Nicolas Bouzou et Christophe Marques, janvier 2015, 32 pages

Coran, clés de lecture

Tareq Oubrou, janvier 2015, 32 pages

Le pluralisme religieux en islam, ou la conscience de l'altérité

Éric Geoffroy, janvier 2015, 28 pages

Mémoires à venir

Dominique Reynié, janvier 2015, enquête réalisée en partenariat avec la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, 156 pages

La classe moyenne américaine en voie d'effritement

Julien Damon, décembre 2014, 31 pages

Pour une complémentaire éducation : l'école des classes moyennes

Erwan Le Noan et Dominique Reynié, novembre 2014, 48 pages

L'antisémitisme dans l'opinion publique française. Nouveaux éclairages

Dominique Reynié, novembre 2014, 44 pages

La politique de concurrence : un atout pour notre industrie

Emmanuel Combe, novembre 2014, 42 pages

Européennes 2014, (1) La gauche en miettes, 30 pages,

(2) Poussée du FN, recul de l'UMP et vote breton, 44 pages,

Jérôme Fourquet, octobre 2014

Énergie-climat : pour une politique efficace

Albert Bressand, septembre 2014, 47 pages

L'urbanisation du monde. Une chance pour la France

Laurence Daziano, juillet 2014, 34 pages

Que peut-on demander à la politique monétaire ?

Pascal Salin, mai 2014, 38 pages

Le changement, c'est tout le temps ! 1514 - 2014

Suzanne Baverez et Jean Sérié, mai 2014, 48 pages

Trop d'émigrés ? Regards sur ceux qui partent de France

Julien Gonzalez, mai 2014, 48 pages

Taxer mieux, gagner plus

Robin Rivaton, avril 2014, 52 pages

L'État innovant, (1) Renforcer les think tanks, 43 pages,

(2) Diversifier la haute administration, 35 pages,

Kevin Brookes et Benjamin Le Pendeven, mars 2014

Pour un new deal fiscal

Gianmarco Monsellato, mars 2014, 8 pages

Faire cesser la mendicité avec enfants

Julien Damon, mars 2014, 35 pages

Le low cost, une révolution économique et démocratique

Emmanuel Combe, février 2014, 52 pages

Un accès équitable aux thérapies contre le cancer

Nicolas Bouzou, février 2014, 52 pages

Réformer le statut des enseignants

Luc Chatel, janvier 2014, 7 pages

Un outil de finance sociale : les social impact bonds

Yan de Kerorguen, décembre 2013, 27 pages

Pour la croissance, la débureaucratisation par la confiance

Pierre Pezziardi, Serge Soudoplatoff et Xavier Quérat-Hément, novembre 2013, 37 pages

Les valeurs des Franciliens

Guénaëlle Gault, octobre 2013, 22 pages

Sortir d'une grève étudiante : le cas du Québec

Jean-Patrick Brady et Stéphane Paquin, octobre 2013, 31 pages

Un contrat de travail unique avec indemnités de départ intégrées

Charles Beigbeder, juillet 2013, 5 pages

La nouvelle vague des émergents : Bangladesh, Éthiopie, Nigeria, Indonésie, Vietnam, Mexique
 Laurence Daziano, juillet 2013, 29 pages

Transition énergétique européenne : bonnes intentions et mauvais calculs
 Albert Bressand, juillet 2013, 33 pages

La démobilité : travailler, vivre autrement
 Julien Damon, juin 2013, 35 pages

Le Kapital. Pour rebâtir l'industrie
 Christian Saint-Étienne et Robin Rivaton, avril 2013, 32 pages

Code éthique de la vie politique et des responsables publics en France
 Les Arvernes, Fondapol, avril 2013, 12 pages

Les classes moyennes dans les pays émergents
 Julien Damon, avril 2013, 26 pages

Relancer notre industrie par les robots, (1) Les enjeux, 40 pages, (2) Les stratégies, 30 pages,
 Robin Rivaton, décembre 2012

La compétitivité passe aussi par la fiscalité
 Aldo Cardoso, Michel Didier, Bertrand Jacquillat, Dominique Reynié et Grégoire Sentilhes, décembre 2012, 20 pages

Une autre politique monétaire pour résoudre la crise
 Nicolas Goetzmann, décembre 2012, 28 pages

La nouvelle politique fiscale rend-elle l'ISF inconstitutionnel ?
 Aldo Cardoso, novembre 2012, 5 pages

Fiscalité : pourquoi et comment un pays sans riches est un pays pauvre...
 Bertrand Jacquillat, octobre 2012, 30 pages

Youth and Sustainable Development
 Fondapol/Nomadéis/United Nations, juin 2012, 80 pages

La philanthropie. Des entrepreneurs de solidarité
 Francis Charhon, mai / juin 2012, 34 pages

Les chiffres de la pauvreté : le sens de la mesure
 Julien Damon, mai 2012, 30 pages

Libérer le financement de l'économie
 Robin Rivaton, avril 2012, 40 pages

L'épargne au service du logement social
 Julie Merle, avril 2012, 32 pages

Valeurs partagées
 Dominique Reynié (dir.), PUF, mars 2012, 362 pages

Les droites en Europe
 Dominique Reynié (dir.), PUF, février 2012, 552 pages

L'école de la liberté : initiative, autonomie et responsabilité
 Tanneguy Larzul, janvier 2012, 27 pages

Politique énergétique française, (1) Les enjeux, 36 pages, (2) Les stratégies, 31 pages,
 Rémy Prud'homme, janvier 2012

Révolution des valeurs et mondialisation
 Luc Ferry, janvier 2012, 27 pages

Quel avenir pour la social-démocratie en Europe ?
 Sir Stuart Bell, décembre 2011, 32 pages

La régulation professionnelle : des règles non étatiques pour mieux responsabiliser
 Jean-Pierre Teyssier, décembre 2011, 34 pages

L'hospitalité : une éthique du soin
 Emmanuel Hirsch, décembre 2011, 29 pages

12 idées pour 2012
 Fondapol, décembre 2011, 110 pages

Les classes moyennes et le logement

Julien Damon, décembre 2011, 40 pages

Réformer la santé : trois propositions

Nicolas Bouzou, novembre 2011, 30 pages

Le nouveau Parlement : la révision du 23 juillet 2008

Jean-Félix de Bujadoux, novembre 2011, 32 pages

La responsabilité

Alain-Gérard Slama, novembre 2011, 32 pages

Le vote des classes moyennes

Élisabeth Dupoirier, novembre 2011, 40 pages

La compétitivité par la qualité

Emmanuel Combe et Jean-Louis Mucchielli, octobre 2011, 32 pages

Les classes moyennes et le crédit

Nicolas Pécourt, octobre 2011, 40 pages

Portrait des classes moyennes

Laure Bonneval, Jérôme Fourquet et Fabienne Gomant, octobre 2011, 36 pages

Morale, éthique, déontologie

Michel Maffesoli, octobre 2011, 33 pages

Sortir du communisme, changer d'époque

Stéphane Courtois (dir.), PUF, octobre 2011, 672 pages

L'énergie nucléaire après Fukushima : incident mineur ou nouvelle donne ?

Malcolm Grimston, septembre 2011, 15 pages

La jeunesse du monde

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, septembre 2011, 132 pages

Pouvoir d'achat : une politique

Emmanuel Combe, septembre 2011, 42 pages

La liberté religieuse

Henri Madelin, septembre 2011, 31 pages

Réduire notre dette publique

Jean-Marc Daniel, septembre 2011, 35 pages

Écologie et libéralisme

Corine Pelluchon, août 2011, 40 pages

Valoriser les monuments historiques : de nouvelles stratégies

Wladimir Mitrofanoff et Christiane Schmuckle-Mollard, juillet 2011, 22 pages

Contester les technosciences : leurs raisons

Eddy Fougier, juillet 2011, 34 pages

Contester les technosciences : leurs réseaux

Sylvain Boulouque, juillet 2011, 28 pages

La fraternité

Paul Thibaud, juin 2011, 26 pages

La transformation numérique au service de la croissance

Jean-Pierre Corniou, juin 2011, 45 pages

L'engagement

Dominique Schnapper, juin 2011, 26 pages

Liberté, Égalité, Fraternité

André Glucksmann, mai 2011, 30 pages

Quelle industrie pour la défense française ?

Guillaume Lagane, mai 2011, 21 pages

La religion dans les affaires : la responsabilité sociale de l'entreprise

Aurélien Acquier, Jean-Pascal Gond et Jacques Igalens, mai 2011, 33 pages

La religion dans les affaires : la finance islamique

Lila Guermas-Sayegh, mai 2011, 28 pages

Où en est la droite ? L'Allemagne

Patrick Moreau, avril 2011, 50 pages

Où en est la droite ? La Slovaquie

Étienne Boisserie, avril 2011, 35 pages

Qui détient la dette publique ?

Guillaume Leroy, avril 2011, 36 pages

Le principe de précaution dans le monde

Nicolas de Sadeleer, mars 2011, 33 pages

Comprendre le Tea Party

Henri Hude, mars 2011, 31 pages

Où en est la droite ? Les Pays-Bas

Niek Pas, mars 2011, 31 pages

Productivité agricole et qualité des eaux

Gérard Morice, mars 2011, 36 pages

L'Eau : du volume à la valeur

Jean-Louis Chaussade, mars 2011, 27 pages

Eau : comment traiter les micropolluants ?

Philippe Hartemann, mars 2011, 34 pages

Eau : défis mondiaux, perspectives françaises

Gérard Payen, mars 2011, 56 pages

L'irrigation pour une agriculture durable

Jean-Paul Renoux, mars 2011, 38 pages

Gestion de l'eau : vers de nouveaux modèles

Antoine Frérot, mars 2011, 28 pages

Où en est la droite ? L'Autriche

Patrick Moreau, février 2011, 36 pages

La participation au service de l'emploi et du pouvoir d'achat

Jacques Perche et Antoine Pertinax, février 2011, 28 pages

Le tandem franco-allemand face à la crise de l'euro

Wolfgang Glomb, février 2011, 34 pages

2011, la jeunesse du monde

Dominique Reynié (dir.), janvier 2011, 88 pages

Administration 2.0

Thierry Weibel, janvier 2011, 45 pages

Où en est la droite ? La Bulgarie

Antony Todorov, décembre 2010, 28 pages

Le retour du tirage au sort en politique

Gil Delannoi, décembre 2010, 34 pages

La compétence morale du peuple

Raymond Boudon, novembre 2010, 26 pages

L'Académie au pays du capital

Bernard Belloc et Pierre-François Mourier, PUF, novembre 2010, 222 pages

Pour une nouvelle politique agricole commune

Bernard Bachelier, novembre 2010, 27 pages

Sécurité alimentaire : un enjeu global

Bernard Bachelier, novembre 2010, 27 pages

Les vertus cachées du low cost aérien

Emmanuel Combe, novembre 2010, 36 pages

Défense : surmonter l'impasse budgétaire

Guillaume Lagane, octobre 2010, 30 pages

Où en est la droite ? L'Espagne

Joan Marcet, octobre 2010, 34 pages

Les vertus de la concurrence

David Sraer, septembre 2010, 40 pages

Internet, politique et coproduction citoyenne

Robin Berjon, septembre 2010, 28 pages

Où en est la droite ? La Pologne

Dominika Tomaszewska-Mortimer, août 2010, 38 pages

Où en est la droite ? La Suède et le Danemark

Jacob Christensen, juillet 2010, 40 pages

Quel policier dans notre société ?

Mathieu Zagrodzki, juillet 2010, 24 pages

Où en est la droite ? L'Italie

Sofia Ventura, juillet 2010, 32 pages

Crise bancaire, dette publique : une vue allemande

Wolfgang Glomb, juillet 2010, 22 pages

Dette publique, inquiétude publique

Jérôme Fourquet, juin 2010, 28 pages

Une régulation bancaire pour une croissance durable

Nathalie Janson, juin 2010, 30 pages

Quatre propositions pour rénover notre modèle agricole

Pascal Perri, mai 2010, 28 pages

Régionales 2010 : que sont les électeurs devenus ?

Pascal Perrineau, mai 2010, 52 pages

Pays-Bas : la tentation populiste

Christophe de Voogd, mai 2010, 43 pages

Quatre idées pour renforcer le pouvoir d'achat

Pascal Perri, avril 2010, 26 pages

Où en est la droite ? La Grande-Bretagne

David Hanley, avril 2010, 30 pages

Renforcer le rôle économique des régions

Nicolas Bouzou, mars 2010, 28 pages

Réduire la dette grâce à la Constitution

Jacques Delpla, février 2010, 54 pages

Stratégie pour une réduction de la dette publique française

Nicolas Bouzou, février 2010, 30 pages

Iran : une révolution civile ?

Nader Vahabi, novembre 2009, 16 pages

Où va la politique de l'église catholique ? D'une querelle du libéralisme à l'autre

Émile Perreau-Saussine, octobre 2009, 26 pages

Agir pour la croissance verte

Valéry Morron et Déborah Sanchez, octobre 2009, 8 pages

L'économie allemande à la veille des législatives de 2009

Nicolas Bouzou et Jérôme Duval-Hamel, septembre 2009, 7 pages

Élections européennes 2009 : analyse des résultats en Europe et en France

Corinne Deloy, Dominique Reynié et Pascal Perrineau, septembre 2009, 50 pages

Retour sur l'alliance soviéto-nazie, 70 ans après

Stéphane Courtois, juillet 2009, 16 pages

L'État administratif et le libéralisme. Une histoire française

Lucien Jaume, juin 2009, 26 pages

La politique européenne de développement : une réponse à la crise de la mondialisation ?

Jean-Michel Debrat, juin 2009, 30 pages

**La protestation contre la réforme du statut des enseignants-chercheurs :
défense du statut, illustration du statu quo**

Suivi d'une discussion entre l'auteur et Bruno Bensasson David Bonneau, mai 2009, 40 pages

La lutte contre les discriminations liées à l'âge en matière d'emploi

Élise Muir (dir.), mai 2009, 65 pages

Quatre propositions pour que l'Europe ne tombe pas dans le protectionnisme

Nicolas Bouzou, mars 2009, 12 pages

Après le 29 janvier : la fonction publique contre la société civile ?

Une question de justice sociale et un problème démocratique

Dominique Reynié, mars 2009, 22 pages

La réforme de l'enseignement supérieur en Australie

Zoe McKenzie, mars 2009, 74 pages

Les réformes face au conflit social

Dominique Reynié, janvier 2009, 14 pages

Travailler le dimanche : qu'en pensent ceux qui travaillent le dimanche ?

Sondage, analyse, éléments pour le débat

Dominique Reynié, janvier 2009, 18 pages

Stratégie européenne pour la croissance verte

Elvire Fabry et Damien Tresallet (dir.), novembre 2008, 125 pages

Défense, immigration, énergie : regards croisés franco-allemands

sur trois priorités de la présidence française de l'UE

Elvire Fabry, octobre 2008, 35 pages

Depuis 2011, La Fondapol publie chaque année son ouvrage *Innovation politique*.

Depuis 2009, la Fondapol publie chaque année son ouvrage *L'opinion européenne*.

Entre octobre 2019 et octobre 2020, la Fondapol a publié 5 vagues de l'œuvre

Le risque populiste en France rédigée par Dominique Reynié (dir.).

Le débat public a besoin de la Fondapol et la Fondapol a besoin de vous !

Pour préserver son indépendance et conduire sa mission d'utilité publique, la Fondapol, institution de la société civile, a besoin du soutien des entreprises et des particuliers.

Reconnue d'utilité publique par décret en date du 14 avril 2004, la Fondapol peut recevoir des dons et des legs des particuliers et des entreprises.

Vous êtes une entreprise, un organisme, une association

Votre entreprise bénéficie d'une réduction d'impôt de 60 % du montant des dons versés imputer directement sur l'IS (ou le cas échéant sur l'IR), dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT (report possible durant 5 ans) (art. 238 *bis* du CGI).

Dans le cas d'un don de 10 000 €, vous pourrez déduire 6 000 € d'impôt, votre contribution aura effectivement coûté 4 000 € à votre entreprise.

Vous êtes un particulier

Au titre de l'IR, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 % du montant des dons versés, dans la limite de 20 % du revenu imposable (report possible durant 5 ans) ;

Au titre de l'IFI, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 75 % du montant des dons versés, dans la limite de 50 000 €.

Dans le cas d'un don de 1 000 €, vous pourrez déduire 660 € de votre IR ou 750 € de votre IFI.

contact : Anne Flambert + 33 (0)1 47 53 67 09 _ anne.flambert@fondapol.org

Bulletin de soutien

FONDATION POUR
L'INNOVATION
POLITIQUE
fondapol.org

☐ **Je soutiens la Fondapol**

voici ma contribution de :

☐ 100 € ☐ 500 € ☐ 1000 € ☐ 5000 €
☐ 10000 € ☐ 50000 € ☐ Autre montant : _____ €

Je choisis de faire un don :

☐ À titre personnel
☐ Au titre de la société suivante : _____

Destinataire du reçu fiscal : _____

N° _____ Rue _____

Code postal _____ Ville _____

☐ Par chèque, à l'ordre de
la **Fondation pour l'innovation politique**

☐ Par virement bancaire daté du : _____
au profit du compte
Fondation pour l'innovation politique
à la Caisse des dépôts et consignations : _____

IBAN : FR77 4003 1000 0100 0029 9345 Z16

BIC : CDCGFRPPXXX

À renvoyer à :

Fondation pour
l'innovation
politique
11, rue de
Grenelle
75007 Paris

Contact :

Anne Flambert
Responsable
administratif
et financier
01 47 53 67 09



anne.flambert@fondapol.org

LA GUERRE PAR LA NORME LA RÉGULATION, ARME ÉCONOMIQUE STRATÉGIQUE

Par Erwan LE NOAN

La « guerre par la norme » décrit la nouvelle compétition mondiale où le droit devient un instrument central de puissance économique. Dans un monde marqué par la fin du multilatéralisme et la montée des « blocs », les États mobilisent la régulation non plus comme un outil de coopération, mais comme une arme de protection et d'influence.

Les réglementations nationales se multiplient, traduisant une triple logique stratégique : protéger les marchés domestiques (droit protectionniste), favoriser les champions nationaux (droit nationaliste) et imposer ses propres règles à l'étranger (droit impérialiste). Les États-Unis, la Chine et l'Europe se livrent désormais à une véritable bataille normative, chacun cherchant à exporter ses standards.

Mais l'Europe, longtemps convaincue que sa supériorité réglementaire suffisait à garantir sa puissance, se découvre vulnérable. Sa surproduction normative, la fragmentation de son marché intérieur et la surtransposition affaiblissent sa compétitivité. En face, les États-Unis allègent leurs contraintes pour stimuler l'innovation et la Chine renforce ses entreprises. La puissance normative ne peut exister sans puissance économique : on ne fait pas la loi du monde quand on n'en détient pas la croissance.

Cette étude appelle à un réveil stratégique. L'Union européenne doit remettre la compétitivité au cœur de son projet : unifier son marché pour restaurer l'équité concurrentielle ; simplifier pour réduire la charge réglementaire ; consolider pour permettre la création de champions industriels. Ces trois axes supposent de cesser la surtransposition nationale, de limiter la production de réglementations nouvelles, d'évaluer leurs coûts et de replacer la performance économique au centre de la politique publique.

La norme n'est plus un outil technique, mais un levier de puissance. L'Europe, si elle veut peser dans la mondialisation, doit apprendre à faire du droit une stratégie – non une contrainte.

Les médias

**ANTHROPO
TECHNIE**
LES ENJEUX DE L'HUMAIN AUGMENTÉ



Le site internet

fondapol.org



Les données en open data

data.fondapol



ISBN : 978-2-36408-386-8

5 €